

Procès-verbal
de la séance du Conseil Communautaire du 16 avril 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi 16 avril, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville des Abymes, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 8 avril 2015.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice: 50

Etaient présents : 32 membres

Président: M. *Éric JALTON*.

Vice-Présidents : M. Georges *DAUBIN* (4^{ème} Vice-Président) - Mme Suzelle *SEVILLE-LAVENETTE* (5^{ème} Vice-Présidente) - Mme Murielle *JABES* (7^{ème} Vice-Présidente) - M. Fred *EUSTACHE* (10^{ème} Vice-Président) - Mme Marie-Corine *LACASCADE-CLOTILDE* (13^{ème} Vice-Présidente) - Mme Renée-George *NABAJOH-DELOUMEAUX* (14^{ème} Vice-Présidente) - M. Pierre *THICOT* (15^{ème} Vice-Président) ;

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau: M. Fabert *MICHELY* - Mme Marlène *MELISSE-MIROITTE* - Mme Corinne *PETRO* - Mme Marie-Camille *MOUNIEN* - Mme Liliane *PIQUION* - Mme Josiane *GATIBELZA* - M. Justin *DESSOUT* - Mme Francesca *FAITHFUL* ;

Autres Conseillers Communautaires: Mme Maryse *ALIDOR-DAHOMAS* - Mme Claude Lise *AZEDE* - M. Jean-Luc *CELIGNY* - Mme Sylvie *CHAMMOUGON-ANNO* - M. Chazy *CIRANY* - M. Harry *DURIMEL* - Mme Lydia *FANHAN-LAURIETTE* - Mme Juliana *FENGAROL* - Mme Célia *HATCHI-MIMIETTE* - Mme Solange *LEBLANC* - M. Maurice *LORQUIN* - M. Jean-Charles *SAGET* - M. Patrick *SELLIN* - M. Olivier *SERVA* - Mme Nadiyah *SURVILLE-PERAFIDE* - Mme Nadège *THÉOPHILE*.

Excusés représentés : 7

Vice-Présidents : M. Rosan *RAUZDUEL* (3^{ème} Vice-Président) - *Procuration* à Mme Marie-Corine *LACASCADE-CLOTILDE* ;

Mme Eliane *GUIOUGOU-FIRPION* (6^{ème} Vice-Présidente) - *Procuration* à M. Jean-Charles *SAGET* ;

M. Georges *BREDENT* (8^{ème} Vice-Président) - *Procuration* à Mme Suzelle *SEVILLE-LAVENETTE* ;

Mme Maguy *CELIGNY* (9^{ème} Vice-Présidente) - *Procuration* à Mme Nadège *THÉOPHILE* ;

Mme Claudine *CHALUS* (12^{ème} Vice-Présidente) - *Procuration* à M. Georges *DAUBIN* ;

Autres Conseillers Communautaires: M. Audry *CORNANO* - *Procuration* à Mme Maryse *ALIDOR-DAHOMAS* ;

M. José *GUIOLET* - *Procuration* à Mme Juliana *FENGAROL*.

Excusés non représentés : 3

Vice-Présidents : M. Ary *CHALUS* (1^{er} Vice-Président) - M. Jacques *BANGOU* (2^{ème} Vice-Président)

Conseiller Communautaire - Membre du Bureau: M. Michel *RINÇON*.

Absents : 4

Vice-Président : M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président) ;

Conseiller Communautaire - Membre du Bureau: M. Dominique *THÉOPHILE*

Autres Conseillers Communautaires: M. Georges *BERGINA* - M. Jocelyn *LEREMON* - M. Daniel *MARSIN*
- Mme Hélène *MOLIA-POLIFONTE* - M. Alix *NABAJOOTH* - Mme Ketty *WALPO*.

Assistaient également :

Cadres de CAP Excellence :

- M. Christian *GATOUX*, Directeur Général;
- Mme Jacqueline *AUGUSTIN*, Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources et Moyens (DGARM) ;
- M. Bruno *PIERREPONT*, Directeur Général Adjoint en charge du Développement économique - Fiscalité & Prospective (DGAEF) ;
- M. Franck *TINVAL*, Directeur Général Adjoint en charge de la Politique de la Ville et du Développement social (DGADP) ;
- M. Jocelyn *JALTON*, Directeur de Cabinet ;
- Mme Chantal *COLARD*, Directrice de la Direction des Eaux ;
- Mme Jocelyne *DARIL*, Directeur des Actions et Politiques Culturelles ;
- Mme Carole *DESHAYES*, Directrice des Affaires Générales et Communautaires ;
- M. Thierry *CASSIN*, Directeur des Ressources Humaines ;
- M. Thierry *FRÉDÉRIC*, Directeur des Actions et Politiques Sportives ;
- M. Gérard *POUMAROUX*, Directeur du Centre culturel Sonis ;
- Mme Ilda *BLOU*, Chef de Service du Bureau des Elus - Affaires réservées - Coordination (BAR) ;
- Mme Cécile *BONBON*, Chargée de Communication ;
- Mme Mireille *DORCE*, Chargée de Mission territoriale ;
- Mme Josette *FAUTRA*, Responsable de la Coordination générale de la DGADP ;
- Mme Estelle *LEJUEZ*, Chef du Service Animation économique et Appui aux Entreprises ;
- Mme Claudia *RABOTEUR*, Assistante de Communication ;
- Mme Carole *TAOUM*, Adjointe du Chef de Service du BAR ;
- Mme Julie *NESTAR*, Assistante de Direction de la DAGC.

Cadres de la ville des ABYMES :

- M. Franck *GUAYROSO*, Directeur Général des Services.
- M. Max *BIABIANY*, Directeur Général des Services Techniques ;
- Mme Huguette *CALMEL*, Directrice de la Direction des Assemblées et Institutions ;
- M. Claude *EDMOND*, Chef du Service Institutions et Intercommunalité;
- Mme Cécilia *JOVIAL*, Gestionnaire du Service Institutions et Intercommunalité;
- Mme Roselyne *LUBIN*, Directrice du Centre Communal d'Action Sociale ;
- Mme Monique *JEAN-PIERRE*,
- M. Thierry *LARROUSS*, Chargé de la Prospective stratégique ;
- M. Evans *CLAIRON*, Chargé du Contrôle de gestion et Inspection des Services ;

Cadre de la ville de Baie-Mahault:

- M. Frédéric *CAILLON*, Directeur Général des Services ;

Cadre de la ville de Pointe-à-Pitre:

- M. Franck *SOLVET*, Directeur de Cabinet.

Le Président ouvre la séance. Il est 10 heures 37 minutes.

Il invite Madame Marlène MELISSE-MIROITTE à procéder à l'appel.

Elle dénombre 32 présents.

Le Président annonce que le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Madame Marlène MELISSE-MIROITTE est désignée Secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président présente les excuses des 1^{er} et 2^{ème} Vice-Présidents qui n'ont pas pu prendre part à la séance étant en Métropole, respectivement pour les affaires parlementaires et pour une mission pour CAP Excellence dans le cadre de la thématique du transport.

Il présente également les excuses de *Monsieur Rosan RAUZDUEL* et d'autres Elus du fait de leur absence du département.

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire reprend après une période électorale à l'occasion de laquelle l'assemblée départementale a été renouvelée avec une entrée en force de la gente féminine.

Il relève qu'un certain nombre de Conseillers Communautaires ont été promotionnés en tant que Conseillers Départementaux et deviennent tout comme lui, dit-il sous le ton de la plaisanterie, « *cumulards* ».

Il dresse la liste des Conseillers Communautaires devenus nouveaux Conseillers Départementaux :

FEMMES	HOMMES
▪ Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (<i>Les Abymes</i>)	▪ M. Justin DESSOUT (<i>Baie-Mahault</i>)
▪ Mme Marlène MELISSE- MIROITTE (<i>Pointe-à-Pitre</i>)	▪ M. Fabert MICHELY (<i>Les Abymes</i>)
▪ Mme Corine PETRO (<i>Baie-Mahault</i>)	▪ M. Rosan RAUZDUEL (<i>Les Abymes</i>)

(*Applaudissements du Conseil Communautaire*).

Le Président signale que la présence de ces six Elus permettra d'établir une liaison entre les grandes institutions que représentent l'Assemblée Départementale et CAP Excellence, accompagnée de ses trois communes membres. Il espère ainsi une synergie de travail productif pour les administrés.

Le Président rappelle que l'ordre du jour appelle l'examen de trois points :

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Affaires Générales

- 1°) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 16 février 2015 ;
- 2°) Compte-rendu des décisions prises par le Président et le Bureau dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Communautaire ;

Affaires Ressources et Moyens

- 3°) Débat d'orientations budgétaires 2015 avec en annexe le rapport Développement Durable 2014 préalable au Débat d'Orientation.

- Affaires Générales -

**AFFAIRE N°1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du
13 février 2015**

Rapporteur :
M. Eric JALTON
(Président)

Le Président rappelle que la règle est d'envoyer les dossiers de façon numérique et en version papier à la demande.

Aucune observation n'est formulée.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Pour	39
Contre	0
Abstention	0

Madame Suzelle SEVILLE-LAVENETTE rappelle que conformément aux dispositions des articles L5211-10 (dernier alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales et en application des délibérations n°2014.04.01/29 et n°2014.04.01/30 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Les actes exécutoires pris en vertu de cette délégation depuis le précédent compte-rendu du 13 février dernier sont les suivants :

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT

En matière de marchés publics

Intitulé du marché	Procédure de passation	N° de marché	Date de notification	Titulaire	Montant en € HT
Etudes institutionnelles et financières du projet Tram-Excellence	MAPA	2014M20	11/03/2015	Groupement FCL/ PARME/EGIS	73 100
Etude et réalisation d'un modèle de déplacement sur l'agglomération Centre donnant les prévisions de trafic et les bilans du projet Tramway	MAPA	2014M18	13/03/2015	EGIS FRANCE	164 800
Fourniture de matériels scéniques et de sonorisation et de lumière pour la salle de diffusion le « BWA FOUYE » et le parvis de SONIS	MAPA	2015M04	25/03/2013	J2C	77 000

En matière d'emprunt

- Signature le 26 février 2015 d'un contrat de prêt auprès de l'Agence Française de Développement (l'AFD) d'un montant de 2 632 910 Euros référencé CGP 1548 05 D, destiné à préfinancer la subvention FEDER n°2/2.2/2.2.1-33330 attribuée aux travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement des eaux usées de la Communauté d'agglomération CAP Excellence – Secteurs Raizet-Grand Camp – Bergevin – Tranche 4

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Lors de sa séance du 13 février 2015

- Affaires relatives aux Ressources et Moyens -

- Ressources Humaines -

Délibération n°2015.02.01/33 <i>Adoptée à l'unanimité</i>	<p>A compter du 13 février 2015, le tableau des effectifs de CAP Excellence, tous budgets confondus est arrêté à cent vingt-six (126) postes :</p>													
	<table border="1"><tr><td>▪ Budget général</td><td>73 postes</td></tr><tr><td>▪ Budget CUCS</td><td>7 postes</td></tr><tr><td>▪ Budget Centre culturel de Sonis</td><td>21 postes</td></tr><tr><td>▪ Budget Bibliothèques et Bibliobus</td><td>11 postes</td></tr><tr><td>▪ Budget Sport : Base nautique</td><td>4 postes</td></tr><tr><td>▪ Budget Eau</td><td>7 postes</td></tr><tr><td>▪ Budget Assainissement</td><td>3 postes</td></tr></table>	▪ Budget général	73 postes	▪ Budget CUCS	7 postes	▪ Budget Centre culturel de Sonis	21 postes	▪ Budget Bibliothèques et Bibliobus	11 postes	▪ Budget Sport : Base nautique	4 postes	▪ Budget Eau	7 postes	▪ Budget Assainissement
▪ Budget général	73 postes													
▪ Budget CUCS	7 postes													
▪ Budget Centre culturel de Sonis	21 postes													
▪ Budget Bibliothèques et Bibliobus	11 postes													
▪ Budget Sport : Base nautique	4 postes													
▪ Budget Eau	7 postes													
▪ Budget Assainissement	3 postes													
	<p>Délégation est donnée au Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, en sa qualité d'Autorité territoriale, pour mettre en œuvre la présente délibération après avis du Comité Technique.</p>													

Délibération n°2015.02.01/34 <i>Adoptée à l'unanimité</i>	<p>Création du Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHSCT) placé auprès de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence</p>
	<p>Maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants titulaires de l'établissement public égal à celui des représentants du personnel, soit trois (3), et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.</p>
	<p>Mandat donné au Président afin qu'il prenne l'attache des Maires des trois villes membres afin de désigner en concertation les trois (3) représentants titulaires et les trois (3) représentants suppléants de l'établissement public parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les agents de l'EPCI</p>

- Commande publique -

Délibération n°2015.02.01/35 <i>Adoptée à l'unanimité</i>	<p>Autorisation donnée au Président pour signer le marché « <i>Location Longue Durée (LLD) et maintenance de véhicules neufs pour la Communauté d'Agglomération CAP Excellence</i> » comme suit :</p>
	<ul style="list-style-type: none">▪ <u>lot 1</u> : offre variante pour un loyer mensuel par véhicule, d'un montant de mille dix-sept euros sept cents hors taxes (1 017,07 Euro HT) - (<i>boîte de vitesse automatique</i>). <p><i>Attributaire LLD SYSTEM ;</i></p> <ul style="list-style-type: none">▪ <u>lot 2</u> : offre de base pour un loyer mensuel par véhicule, d'un montant de six cent vingt-huit euros quatre-vingt-dix cents hors taxes (628,90 Euro HT) - (<i>boîte de vitesse manuelle</i>) et un loyer mensuel d'un montant de six-cent trente-trois euros vingt-deux cents hors taxes (633,22 Euro HT) - (<i>boîte de vitesse automatique</i>). <p><i>Attributaire : LLD SYSTEM ;</i></p> <ul style="list-style-type: none">▪ <u>lot 3</u> : offre de base pour un loyer mensuel par véhicule, d'un montant de cinq cent quatorze euros soixante-dix cents hors taxes (514,70 Euro HT), <p><i>Attributaire LLD SYSTEM ;</i></p> <ul style="list-style-type: none">▪ <u>lot 4</u> : offre variante pour un loyer mensuel par véhicule, d'un montant de six cent dix-neuf euros hors taxes (619,00 Euro HT). <p><i>Attributaire LLD SYSTEM.</i></p>

Délibération n°2015.02.01/36 <i>Adoptée à l'unanimité</i>	Définition d'une enveloppe communautaire unique d'un montant de 500 000€ (cinq cent mille euros) affectée au financement des demandes de subventions soumises à la communauté d'agglomération CAP Excellence par les villes membres, les organismes ou les associations du territoire et dont le contenu participe à la mise en œuvre des compétences portées par l'EPCI.														
	D'approuver les demandes de financement suivantes pour un montant total de 56 000€ (cinquante-six mille euros):														
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Demandeur</th> <th>Action</th> <th>Montant alloué</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ville de Baie-Mahault</td> <td>Jou a Tradisyon</td> <td align="right">50 000,00€</td> </tr> <tr> <td>Giga Games</td> <td align="center">Organisation de la 10^{ème} édition des Giga' Games 2014</td> <td align="right">6 000,00€</td> </tr> <tr> <td align="center" colspan="2">TOTAL</td> <td align="right">56 000,00€</td> </tr> </tbody> </table>	Demandeur	Action	Montant alloué	Ville de Baie-Mahault	Jou a Tradisyon	50 000,00€	Giga Games	Organisation de la 10 ^{ème} édition des Giga' Games 2014	6 000,00€	TOTAL		56 000,00€		
	Demandeur	Action	Montant alloué												
Ville de Baie-Mahault	Jou a Tradisyon	50 000,00€													
Giga Games	Organisation de la 10 ^{ème} édition des Giga' Games 2014	6 000,00€													
TOTAL		56 000,00€													
D'approuver les demandes de subventions présentées dans le tableau ci-après, pour un montant total de 330 078,56€ (Trois cent trente mille soixante-dix-huit euros et 56 cents) :															

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE PAR LA CULTURE		
Demandeur	Action	Montant alloué
Mouvement Kiltirel Mas Ka Klé Ville des Abymes	Courrier du 30 octobre 2014 - Participation financière pour l'organisation du "Wikenn Kiltirel" du 28 au 31 janvier 2015 au Raizet.	10 000,00€
	Courrier du 5 mai 2014 - Demande d'aide financière pour la participation au Carnaval International de Brooklyn du 26 août au 2 septembre 2014.	4 000,00€
Association Carnavalesque Lyannaj Ville des Abymes	Courrier du 2 octobre 2014 - demande de partenariat pour la participation au « Carnaval Tropical de Paris » en juillet 2015.	5 000,00€
Association Anthuriums Ville de Pointe-à-Pitre	Courrier du 20 octobre 2014 – Participation financière pour l'organisation de la manifestation « Mokozombies » du 30 janvier au 1 ^{er} février 2015.	5 000,00€
Agnès Dahan & Christian Chulem Rousseau Ville de Pointe-à-Pitre	Courrier du 2 décembre 2014 – Demande d'aide à la production d'un livre, les « Mass de Guadeloupe »	3 000,00€
Unik Dancerz Ville des Abymes	Courrier du 12 février 2015 – Demande de participation pour l'organisation de la « Mi Carême » les mercredi 11 et jeudi 12 mars 2015.	10 000,00€
Bik a Comik Ville des Abymes	Demande de participation financière pour l'organisation de la 1 ^{ère} édition du « Comik Kréyol Show »	2 000,00€
Guadeloupe Animation (GANIM) Ville de Pointe-à-Pitre	Demande de partenariat pour l'organisation du « Karival Show » le 14 février 2015	4 000,00€
Association Culturelle Guadeloupéenne des Amis de l'Inde	Courrier du 4 février 2014 – Demande de participation pour l'organisation de la commémoration de l'arrivée des Premiers Indiens en Guadeloupe en décembre 2014.	6 000,00€
Association Frère Indépendant	Courrier du 4 août 2014 – Demande de partenariat pour l'exposition ALI TUR, photographies de Charles Chulem Rousseau du 20 septembre au 20 octobre 2014.	5 000,00€
TOTAL		54 000,00€

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE PAR LE SPORT

Demandeur	Action	Montant alloué
Association ASSU Ville des Abymes	Courrier du 02 janvier 2015 - Demande de partenariat pour la participation d'une délégation au « <i>Grand Prix VC3C</i> » en Martinique les 21 et 22 février 2015.	1 578,56€
Athlétic Club de Sainte-Anne	Courrier du 18 septembre 2014 - Demande de partenariat pour l'organisation du Meeting International d'Athlétisme le 2 mai 2015 à Baie-Mahault	50 000,00€
Ligue de Tennis de Guadeloupe	Courrier du 14 janvier 2015 - Participation financière pour l'organisation du Tournoi ATP Challenger et le 4 ^e tournoi « <i>Open de Guadeloupe</i> » du 28 mars au 5 avril 2015.	20 000,00€
Association de Gestion et de Promotion du Hall Paul CHONCHON Ville de Pointe-à-Pitre	Courrier du 4 juillet 2014 - Demande de participation financière pour le fonctionnement du hall des sports Paul CHONCHON.	3 000,00€
Comité Régional Cycliste Ville de Baie-Mahault	Participation financière pour l'organisation du championnat d'Europe sur piste du 16 au 19 octobre 2014.	2 000,00€
TOTAL		76 578,56€

POLITIQUE DE LA VILLE (enveloppe complémentaire)

Demandeur	Action	Montant alloué
COREDAF (Centre de soins en addictologie) Ville de Pointe-à-Pitre	Courrier du 4 septembre 2014 – Participation financière pour le développement d'actions	5 000,00€
Association pour l'Aide à l'Enfance et à l'Adolescence (A.A.E.A) Ville des Abymes	Courrier du 8 octobre 2014 – Demande de subvention d'équilibre pour l'action « Médiation sociale Fouillole – Sortie Sud-Est. »	15 000,00€
Association Soleil Kleré Nou Ville des Abymes	Courrier du 30 octobre 2014 – Participation financière pour l'organisation d'une journée d'animation le 29 novembre 2014	1 000,00€
Association Wu Tang Park Massif Ville des Abymes	Courrier du 7 octobre 2014 – Participation financière pour l'organisation de la 12 ^e édition de l'arbre de Noël « <i>Noël Gwab Kab</i> » le 20 décembre 2014	3 000,00€
ASC Marins de Lauricisque Ville de Pointe-à-Pitre	Courrier du 9 octobre 2014 – Demande d'aide financière pour l'organisation du 1 ^{er} « <i>week-end Marins</i> » du 12 au 14 décembre 2014	5 000,00€
Maison des Adolescents de la Guadeloupe	Courrier du 2 juin 2014 – Demande de renouvellement de subvention pour le fonctionnement de l'établissement	10 000,00€
TOTAL		39 000,00€

ACTIONS ÉCONOMIQUES INTÉRESSANT PLUS D'UNE COMMUNE

Demandeur	Action	Montant alloué
Université des Antilles et de la Guyane	Courrier du 8 octobre 2014 - Participation financière pour l'organisation d'un colloque international « <i>Dynamique maritime et patrimoine des Pays Insulaires en Développement Touristique International</i> » les 7 et 8 novembre 2014.	1 500,00€
Laboratoire de Mathématique Informatique et Applications (LAMIA)	Courrier du 26 novembre 2014 – Partenariat financier pour l'organisation d'un cycle d'échanges scientifiques en 2015.	1 000,00€
Association La Tyrolienne Ville de Pointe-à-Pitre	Partenariat pour l'organisation de la 9 ^e édition du Festival des produits du Terroir, le 6 décembre 2014.	4 000,00€
TOTAL		6 500,00€

AUTRES DEMANDES (SUITE)		
Demandeur	Action	Montant alloué
Jeunesse Budan en Action Ville de Baie-Mahault	Courrier du 12 mai 2014 – Demande de financement pour la réalisation d'une fresque au rond-point Hibiscus	2 000,00€
Collège Nestor de Kermadec Ville de Pointe-à-Pitre	Courrier du 16 octobre 2014 – Demande d'aide pour le fonctionnement de classe à horaire aménagé musicale	2 000,00€
Monsieur ESNARD Jean Yves (Griv la) Ville des Abymes	Courrier du 16 octobre 2014 – Demande d'accompagnement pour la production d'un album	3 000,00€
Association pour le dépistage des cancers (Agwadec)	Demande de partenariat pour l'organisation d'une journée d'information et de sensibilisation le samedi 25 octobre 2014.	3 000,00€
CCIG Classe Préparatoire au Haut Enseignement Commercial	Courrier du 17 octobre 2014 – Partenariat financier pour l'organisation d'une soirée de parrainage le 19 décembre 2014.	1 000,00€
TOTAL		11 000,00€

Délibération n°2015.02.01/37 <i>adoptée à l'unanimité</i>	Attribution d'une subvention d'un montant de <u>cinq mille euros (5 000€)</u> au Kolectif Mas Kiltirel (KMK) pour l'organisation de l'édition 2015 du carnaval sur le thème "An pa tousel".
Délibération n°2015.02.01/38 <i>adoptée à l'unanimité</i>	Attribution d'une subvention d'un montant de <u>cent-trente mille euros (130 000€)</u> au Groupement pour la Culture et le Carnaval de la Région Pointoise (G.C.C.R.P.) pour l'organisation de l'édition 2015 des manifestations carnavalesques phares de la région pointoise : Dimanche gras - mardi gras - mercredi des cendres - élections Princes et Princesses.
Délibération n°2015.02.01/39 <i>adoptée à l'unanimité</i>	Attribution d'une subvention de <u>70 000€</u> au « <i>Comité du Carnaval des Abymes</i> » (KOMITÉ Z'ABYM KANNAVAL ÈPI KILTI - KZAKK pour l'organisation de l'édition 2015 du Carnaval des Abymes
Délibération n°2015.02.01/40 <i>adoptée à l'unanimité</i>	Attribution d'une subvention de <u>30 000€</u> au Comité de Carnaval de Baie-Mahault pour l'organisation de l'édition 2015 du Carnaval de Baie-Mahault.
Délibération n°2015.02.01/41 <i>adoptée à l'unanimité</i>	Autorisation donnée au Président pour signer le marché à bons de commande de travaux pour le renouvellement et le renforcement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées et ouvrages annexes de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence – <i>Lot 1 : Abymes avec AQUA TP SAS pour un montant du détail Quantitatif Estimatif : 1 773 117,00 Euro Ht) soit 1 923 831,95 Euro TTC.</i> La durée globale du marché est de quatre (4) ans. Il est signé pour une année, reconductible trois (3) fois.
Délibération n°2015.02.01/42 <i>adoptée à l'unanimité</i>	Autorisation donnée au Président pour signer le marché à bons de commande de travaux pour le renouvellement et le renforcement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées et ouvrages annexes de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence – <i>Lot 2 : Baie-Mahault avec HYDRA TP pour un montant du Détail Quantitatif Estimatif : 1 183 730,00 Euro Ht soit 1 284 347,05 Euro TTC.</i> La durée globale du marché est de quatre (4) ans. Il est signé pour une année, reconductible trois (3) fois.
Délibération n°2015.02.01/43 <i>adoptée à l'unanimité</i>	Autorisation donnée au Président pour signer le marché à bons de commande de travaux pour le renouvellement et le renforcement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées et ouvrages annexes de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence – <i>Lot 3 : Pointe à Pitre avec GETELEC TP SAS (montant du Détail Quantitatif Estimatif: 1 218 010,90 Euro HT soit 1 321 541,83 Euro TTC.</i> La durée globale du marché est de quatre (4) ans. Il est signé pour une année, reconductible trois (3) fois.
Délibération n°2015.02.01/44 <i>adoptée à l'unanimité</i>	Autorisation donnée au Président pour l'élaboration de la carte de bruit stratégique de l'agglomération centre de Guadeloupe et du Plan de Prévention du bruit dans l'environnement de CAP Excellence avec l'entreprise Soldata Acoustic, pour un montant de <u>66 500,00 €HT</u> soit un montant de <u>72 152,50€TTC.</u>
Délibération n°2015.02.01/45 <i>adoptée à l'unanimité</i>	Autorisation donnée au Président pour signer le marché public « <i>Mission de Conduite d'Opération pour la réhabilitation et la modernisation du Centre des Arts et de la Culture de Pointe-à-Pitre</i> » avec la SEM Patrimoniale de GUADELOUPE pour un <u>395 000,00€HT.</u>

Le Président rappelle que la présentation est synthétique et essentiellement destinée aux médias dans un souci d'information.

Monsieur Olivier SERVA informe le Conseil d'un incendie qui s'est déclaré à Blanchard Sud et qui a engendré son retard mais surtout la destruction de trois maisons.

Il souhaitait s'adresser particulièrement à la Présidente du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), Madame Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN, afin de lui indiquer la situation de Madame Marie-Claire JOBLON, choquée après la perte de sa maison qui abritait sept personnes dont une en bas-âge, et Madame CERCIEN, âgée de 80 ans qui a tout perdu notamment ses médicaments.

Il transmet les coordonnées des victimes.

Le Président l'invite à prendre l'attache de Madame Roselyne LUBIN, Directrice du CCAS de la ville des Abymes à qui il demande de faire le nécessaire et de vérifier la liaison avec la Police municipale.

Il s'inquiète des dégâts qui ont pu être engendrés.

Madame Murielle JABES rectifie le montant apparent sur la note de présentation. Il ne s'agit pas d'un total de 98 000 € mais d'un montant de 11 000 €.

Le Président met cette affaire en discussion.

Pas d'observation.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

ARTICLE 1 – De **prendre acte** du compte-rendu des décisions prises par le Président et le Bureau Communautaire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 23 avril 2014 depuis le précédent compte-rendu.

ARTICLE 2 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 – Le Président, le Directeur Général de Cap Excellence, le Comptable public de la Trésorerie Abymes/Gosier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour	39
Contre	0
Abstention	0

Affaires Ressources et Moyens

AFFAIRE N°3: Débat sur les orientations budgétaires - Exercice 2015_avec en annexe le rapport Développement Durable 2014 préalable au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Rapporteur :
M. Eric JALTON
(Président)

Le Président rappelle qu'un rapport de développement durable est annexé à ce DOB.

Il précise que ce débat est une obligation légale en amont du vote du budget de l'exercice en cours.

Il souhaite que les orientations budgétaires soient organisées durant l'année N-1, à l'instar de ce qui est pratiqué à la ville des Abymes.

Le Président souligne que les contingences électorales ne donnent pas lieu à une période propice à ce débat. Donc, il était plus convenable d'attendre la clôture des élections pour aborder sereinement les orientations budgétaires qui mettent le budget en perspective. Ces orientations ne se limitent pas à l'exercice concerné et permettent de se projeter dans l'avenir.

Il rappelle que selon la loi, ce DOB n'est pas soumis au vote.

Madame Jacqueline AUGUSTIN présente cette affaire sous forme de Powerpoint.

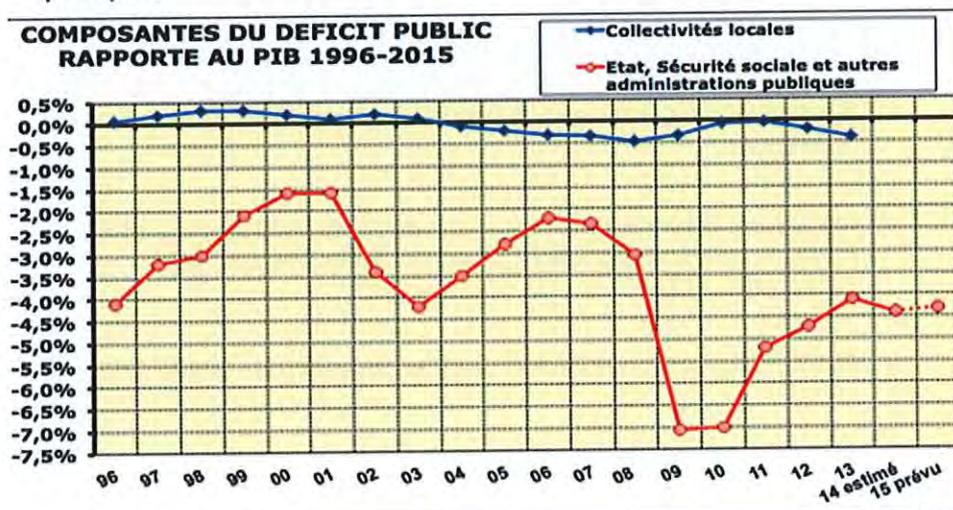
Elle évoque la note de synthèse obligatoire qui a été adressée au Conseil et qui doit, d'une part, dresser une vue synthétique de la situation de la Communauté d'Agglomération et, d'autre part, permettre de débattre sur les orientations de ce budget.

Elle informe le Conseil du rajout d'informations complémentaires sur le document qui leur sera projeté.

Madame AUGUSTIN signale que le DOB doit présenter un panorama de la situation au plan national.

▪ LES COMPTES PUBLICS

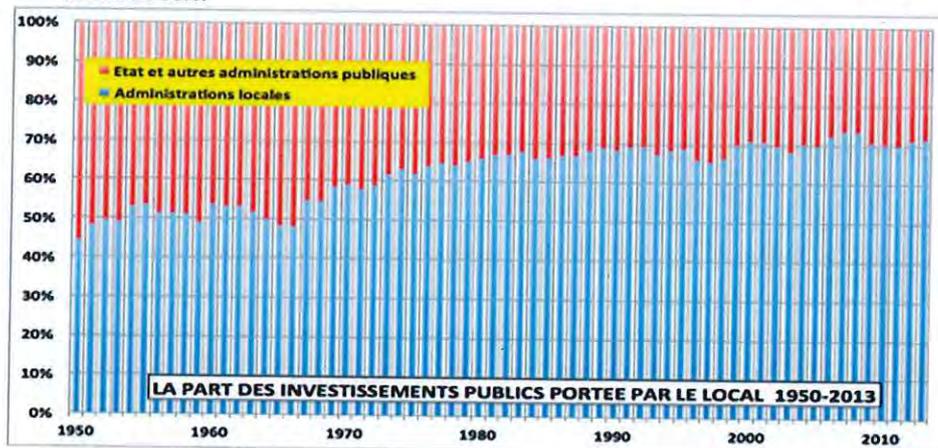
Le déficit des comptes publics est essentiellement constitué du déficit des comptes de l'Etat, la Sécurité sociale ainsi que les autres administrations publiques.



Source : KLOPFER/ADCF

Madame AUGUSTIN précise que les collectivités ne peuvent pas voter des comptes en déficit et conclut que le secteur public n'est pas comptable de ce déficit.

Ce sont les collectivités locales et les EPCI qui assurent plus de 70% des investissements, alors que la part de l'Etat n'a cessé de diminuer depuis les années 50, passant de 50% à moins de 30%.



Source : KLOPFER/ADCF

4

Madame AUGUSTIN fait remarquer que les difficultés rencontrées amènent l'Etat à prendre des décisions drastiques notamment la diminution des dotations.

▪ LA DIMINUTION DRASTIQUE DES DOTATIONS

Madame AUGUSTIN signale qu'une première étape concernant le pacte de responsabilité consistait à maintenir les dotations. Mais depuis 2014, les collectivités subissent une diminution très importante.

Le contexte national et local : Des budgets locaux en péril

- ✓ La DGF pour 2015 s'élève à 36,6 milliards d'euros (contre 40,121 milliards d'euros en 2014).
- ✓ La contribution au redressement des finances publiques pénalise fortement les EPCI car calculée à partir des recettes de fonctionnement, sans tenir compte des reversements aux communes.
- ✓ Les baisses drastiques des dotations de l'Etat jusqu'en 2020 (3,6 milliards en 2015) entraînent de graves difficultés pour les collectivités et EPCI.
- ✓ En Guadeloupe, la diminution serait en moyenne de 10 % à 17%.

6

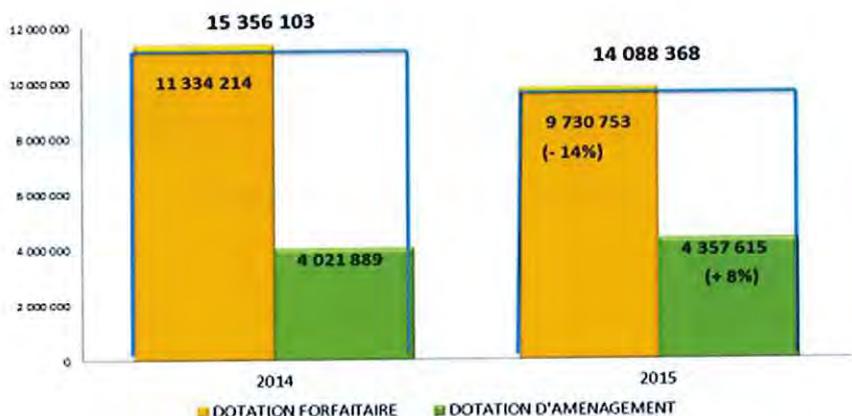
Madame AUGUSTIN annonce que cette mesure pénalise fortement les communautés d'agglomération puisque CAP Excellence enregistre des recettes de fonctionnement dans ses comptes mais reverse la quasi-totalité de ces recettes de fonctionnement aux communes membres. Néanmoins sa contribution au redressement des comptes publics est calculée avant le reversement.

Ces baisses drastiques devaient se poursuivre jusqu'en 2017 mais, il a été annoncé qu'elles seront prolongées au moins jusqu'en 2020.

Le constat est tel que pour certaines collectivités dont les trois villes membres constituant la Communauté d'Agglomération les recettes baissent de 33%, notamment celles de la ville de Baie-Mahault.

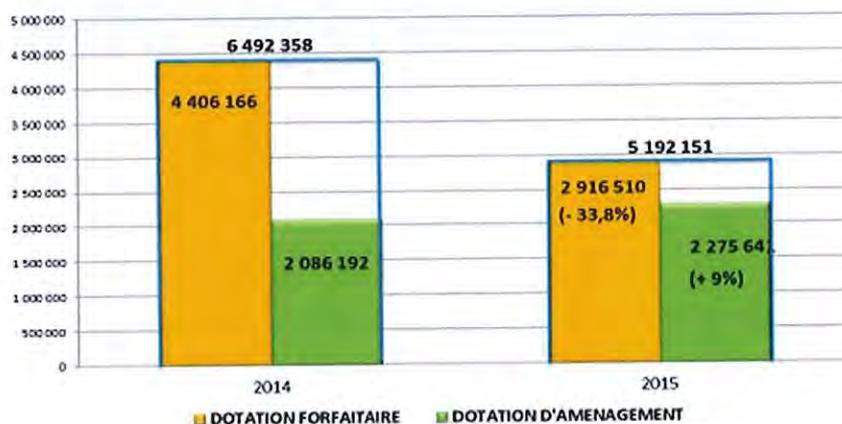
Madame AUGUSTIN cite également l'exemple de la Ville des Abymes. Elle fait remarquer que la Dotation Globale de Fonctionnement totale (*dotation forfaitaire + dotation d'aménagement*) diminue de 14% soit 1 600 000 € de perte pour cette ville.

EVOLUTION DE LA DGF DES ABYMES
Moins 11% entre 2014 et 2015



Madame AUGUSTIN annonce que pour la ville de Baie-Mahault, il s'agit d'une diminution de 33% de dotation forfaitaire soit 20% de DGF totale.

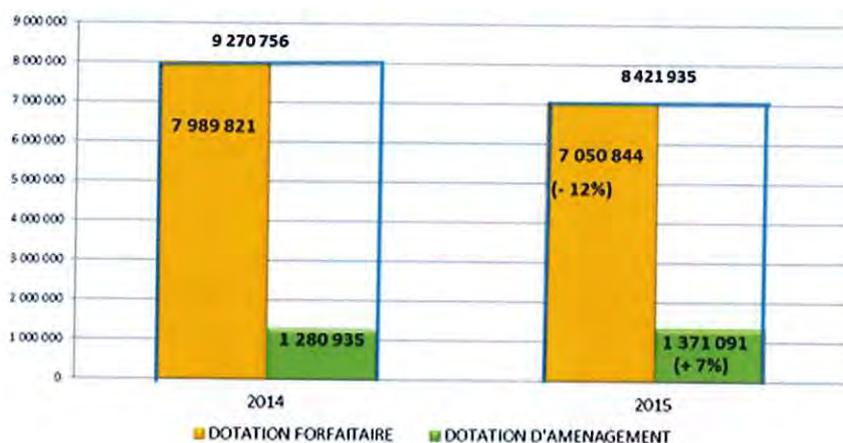
EVOLUTION DE LA DGF DE BAIE-MAHAULT
Moins 20% entre 2014 et 2015



Madame AUGUSTIN signale, s'agissant de la ville de Pointe-à-Pitre, une baisse de 12% de dotation forfaitaire soit une baisse de 9% de DGF.

C'est une situation qui révèle la difficulté pour les communes.

EVOLUTION DE LA DGF DE POINTE-À-PITRE Moins 9% entre 2014 et 2015



▪ LES COMPTES DE CAP EXCELLENCE

LA DETTE

Eléments de synthèse	Au : 31/12/2015	Au : 31/12/2014	Variation
La globale est de :	11 543 148 €	11 639 057 €	↓
Son taux moyen s'élève à :	3,60%	3,61 %	↓
Sa durée résiduelle moyenne est de :	21 ans	22 ans	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	11 ans	12 ans	↓

11

Madame AUGUSTIN informe que la dette est un élément obligatoire dans la note de synthèse.

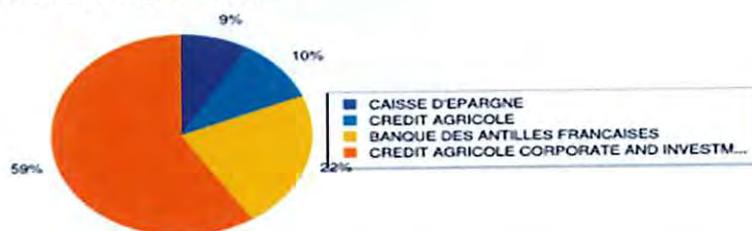
Cette dette ne porte que sur les budgets Eau & Assainissement mais à partir de 2015, compte tenu des chantiers entamés, le budget principal sera également impacté par de l'emprunt.

Par ailleurs, elle annonce que suite à la demande du Conseil, l'année précédente, relative au Capital Restant Dû (CRD) par banque, les éléments ci-dessous permettent de connaître les banques qui interviennent pour CAP Excellence.

LE CAPITAL RESTANT DU (CRD) PAR BANQUE

Une dette équilibrée

Répartition du CRD par banque



12

LE CRD PAR BANQUE

Présur	Montant emprunté	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
CREDIT AGRICOLE	1 700 000,00 €	1 176 126,40 €	1
CAISSE D'EPARGNE	3 000 000,00 €	1 000 000,00 €	2
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK (groupe Crédit Agricole)	7 000 000,00 €	6 824 999,98 €	2
BANQUE DES ANTILLES FRANCAISES	3 450 000,00 €	2 542 022,57 €	1
total	15 150 000,00 €	11 543 148,95 €	6

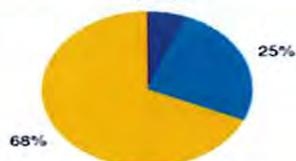
13

Madame AUGUSTIN souligne qu'il s'agit d'anciens emprunts qui avaient été contractés par le SIEPA.

LE CRD POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Budget : Budget Assainissement

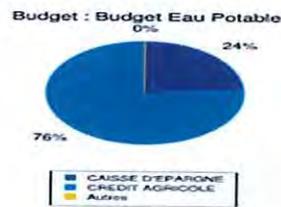
0% 6%



14

Madame AUGUSTIN précise que concernant ce budget, 68% sont constitué par le Crédit Agricole. Il s'agit du dernier emprunt contracté en 2014 pour la STEP de Trioncelle.

LE CRD POUR LE BUDGET EAU POTABLE



15

Madame AUGUSTIN signale que pour ce budget, 76% sont constitués par le Crédit Agricole. Il s'agit de tous les réseaux notamment ceux des Grands-Fonds et tous les chantiers qui étaient déjà entamés et qui ont été largement poursuivis.

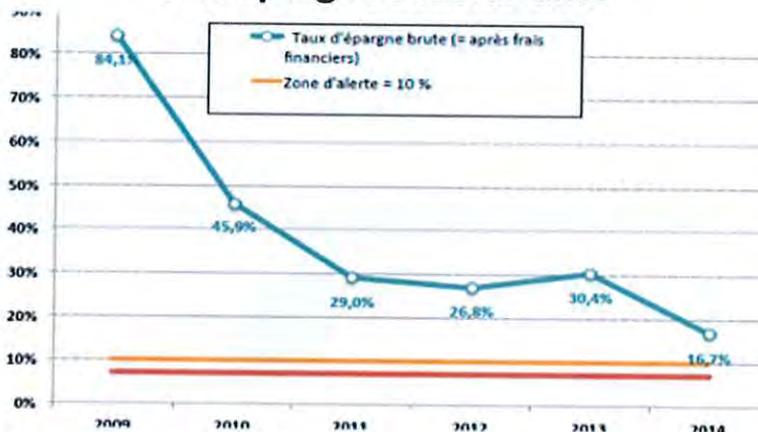
LE CRD POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Répartition de la dette actuelle par budget	Capital restant dû au 31/12/15	Taux moyen	Durée résiduelle
Budget Eau Potable	1 542 793 €	4,51 %	7 ans
Budget Assainissement	10 000 355 €	3,46 %	23 ans
TOTAL	11 543 148 €		

16

EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT

Une épargne satisfaisante



17

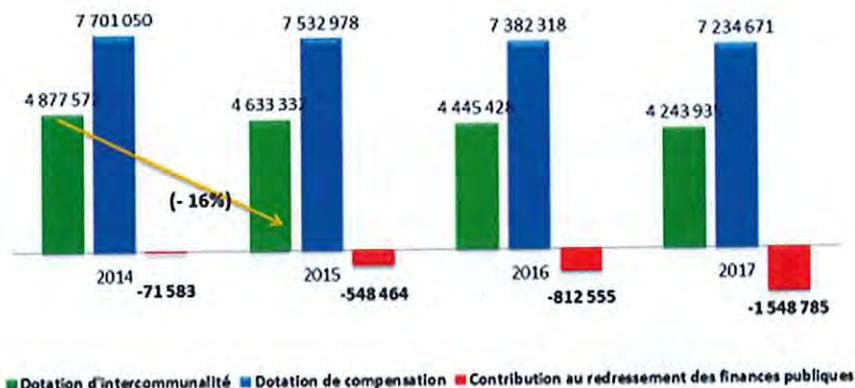
Madame AUGUSTIN indique que les observateurs et analystes relèvent une épargne satisfaisante concernant CAP Excellence. Il y a une courbe qui chute forcément puisque la Communauté d'Agglomération CAP Excellence a été constituée en 2009, avec très peu de transferts et des premières dépenses en fonctionnement. Il est donc normal qu'il n'y ait pas eu de dépenses injustifiées.

Madame AUGUSTIN annonce qu'aujourd'hui, la vitesse de croisière semble atteinte entre 2013 et 2015, sauf cas de nouveaux transferts, et aboutit à une épargne convenable de 16%. Il conviendra de la maintenir à l'aide d'une gestion très rigoureuse compte tenu du contexte actuel préalablement cité.

La projection de la DGF 2014 doit être surveillée car elle viendra impacter les capacités de CAP Excellence.

PROJECTION DE LA DGF 2014-2017

En 2017, la contribution au redressement des finances publiques devrait mobiliser environ 50% de l'épargne de la Communauté



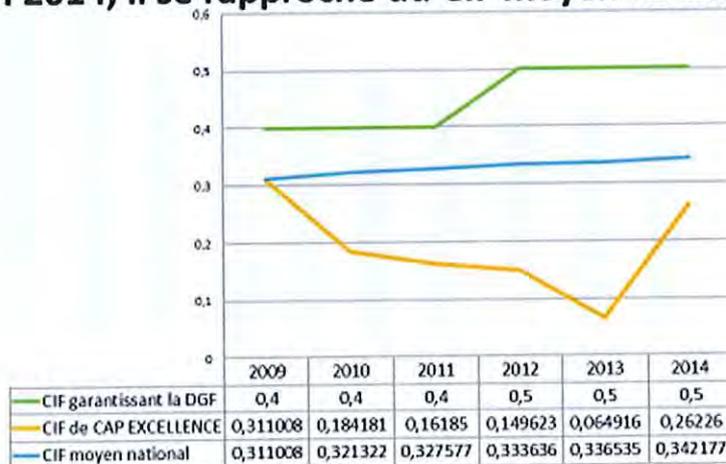
18

Madame AUGUSTIN indique, sous contrôle des Elus de la Commission Finances, qu'il y a lieu d'avoir une gestion particulièrement rigoureuse et vertueuse pour sauvegarder cette épargne qui sera grignotée à partir de 2017.

Elle souligne la participation de 1 548 785 € à la résorption de la dette publique sous réserve d'autres interventions de l'Etat à ce niveau.

EVOLUTION DU CIF

En 2014, il se rapproche du CIF moyen national



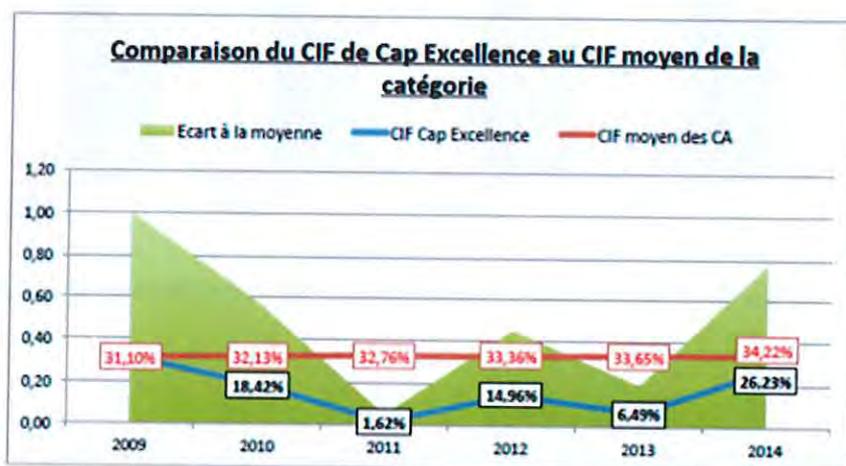
19

Madame AUGUSTIN signale que le Coefficient d'Intégration Fiscale est fondamental, il découle des transferts de CAP Excellence.

Le CIF qui permettrait à CAP Excellence de maintenir une DGF raisonnable est en vert et celui de CAP Excellence est en jaune. Il a beaucoup augmenté en 2013 du fait des transferts qui ont été opérés notamment en matière culturelle. Et, en bleu la courbe des EPCI.

La comparaison de ces trois courbes permet de constater que CAP Excellence tend à rattraper les autres EPCI au bout de six ans d'exercice.

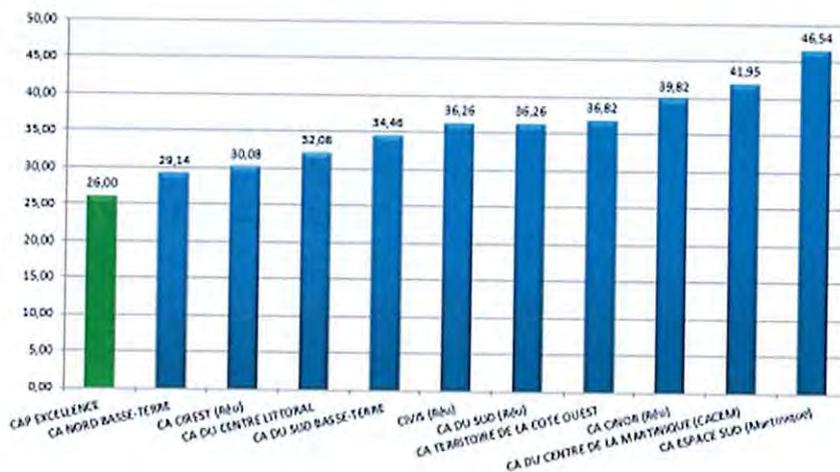
EVOLUTION DU CIF



20

CIF DE CAP EXCELLENCE ET DES EPCI D'OUTRE MER

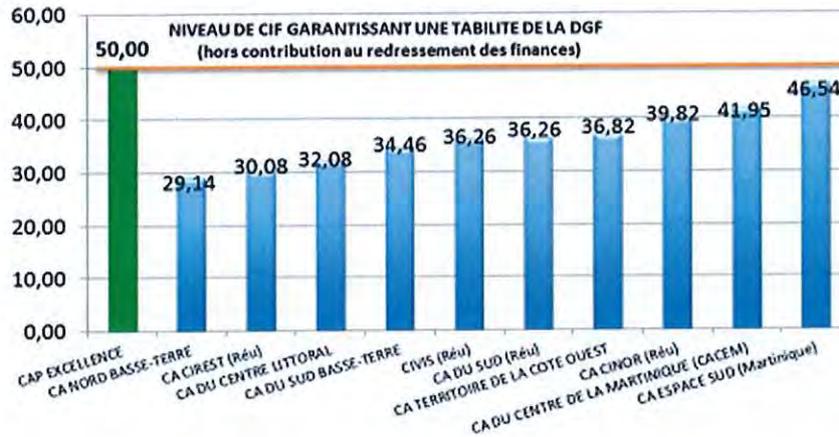
Après six années d'existence, il est de 0,26 et se rapproche de la moyenne des EPCI d'outremer (0,35).



21

Madame AUGUSTIN précise que la comparaison avec les autres EPCI des Départements d'Outre-Mer révèle que le CIF de CAP Excellence est passé de 0,06% à 26%. Les efforts sont probants.

SIMULATION DU CIF DE CAP EXCELLENCE
EN 2018, après le transfert de la compétence Collecte des déchets (14 M€) en 2016



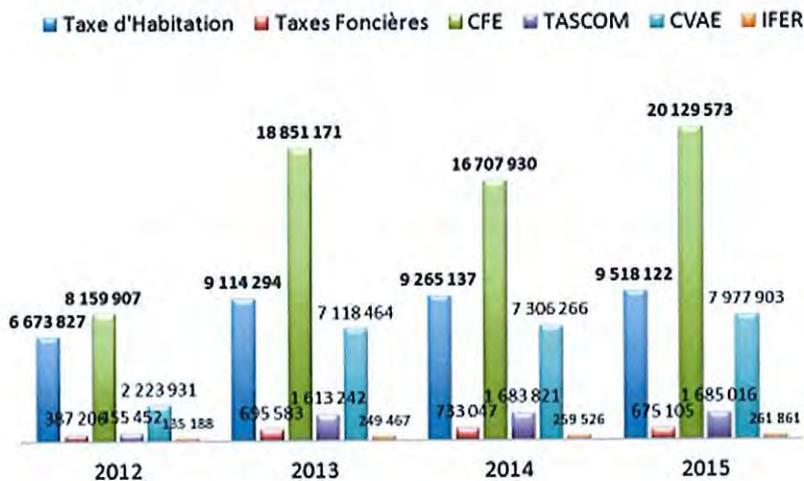
22

Madame AUGUSTIN annonce qu'en suivant l'hypothèse de transfert de compétences notamment celui de la compétence environnement en 2016, Cap Excellence pourrait bénéficier d'un CIF de 0,5 en 2018 équivalent à 14 000 000 € et qui permettrait de garantir le niveau de DGF pendant quelques années.

▪ **FISCALITÉ**

Madame AUGUSTIN signale une évolution des impôts et taxes 2012-2015.

Evolution des impôts et Taxes 2012 - 2015
L'augmentation des bases minimales votée en 2014 a permis la progression du produit de CFE en 2015 : 3 421 643 € (+20%).



23

Madame AUGUSTIN fait remarquer que la CFE augmente en 2015 grâce à la délibération sur les bases minimales votée en cours d'année 2014.

Monsieur Bruno PIERREPONT, complète ses propos en signalant qu'en 2014, une importante diminution des CFE a été enregistrée liée à une intervention du gouvernement qui avait modifié les plafonds et qui a généré une perte sèche de 2 200 000 € alors que la Communauté d'Agglomération garantissait aux communes le reversement de ces sommes. Elle a dû prélever ce montant sur ses comptes afin de faire face à cette révision des planchers de cotisation de certaines entreprises.

Une délibération a modifié ce plafond et l'a ramené à un niveau qui correspond d'avantage aux capacités financières de CAP Excellence mais, elle n'a pas permis de recouvrer l'intégralité de la perte de l'année précédente.

Monsieur PIERREPONT fait constater une augmentation des planchers de cotisation à hauteur de 1 300 000 € alors que la perte était de 2 200 000 €. CAP Excellence garde dans ses comptes cette perte qui équivaut à la différence entre ces deux sommes.

Concernant cette évolution des recettes fiscales, il convient de noter que sur les bases prévisionnelles notifiées par la Direction Régionale des Finances Publiques, une croissance du produit fiscal des bases de CAP Excellence a été enregistrée, ce qui démontre le dynamisme économique des entreprises qui s'implantent sur le territoire communautaire.

Monsieur PIERREPONT souligne une augmentation de 3,4 millions d'euros de la CFE et rappelle l'augmentation des planchers de cotisation qui s'élève à 1,3 millions d'euros. Le solde de 2,2 millions d'euros reflète également certaines entreprises, qui se modernisent en faisant des investissements dont une partie donne lieu à un élargissement de l'assiette fiscale.

Un travail est mené sur ces opérations d'élargissement de la base fiscale comme annoncé en 2014 au Conseil Communautaire qui n'avait pas revalorisé les taux en dépit de la diminution des recettes.

Toutefois, des premiers résultats prometteurs commencent à être enregistrés sur ces opérations d'élargissement des bases.

Le Président relève le caractère crucial de ces résultats en cette période d'austérité, de raréfaction des dotations de l'Etat. Il s'agit d'un challenge qui permet de limiter les dégâts.

Il donne son aval pour mettre tous les moyens en œuvre pour anticiper sur la strate de diminution qui s'accumule d'année en année au niveau des villes et des EPCI jusqu'en 2020.

Il souligne qu'en général les collectivités sont en avance par rapport à l'Etat.

Monsieur Christian GATOUX, Directeur Général, profite de cette occasion pour proposer une redynamisation de la cellule fiscale, notamment de l'observatoire fiscal de CAP Excellence avec des ressources puisées au sein des trois communes. L'idée est de créer une brigade opérationnelle dont la mission triviale sera d'assurer les recettes.

Il annonce que le Président de la CLECT, Monsieur Georges DAUBIN, a déjà donné son accord s'agissant de la ville de Baie-Mahault.

Les services conçoivent cet observatoire fiscal afin de mutualiser toute la ressource experte pour augmenter la puissance de frappe de CAP Excellence dans ce domaine.

Madame Jacqueline AUGUSTIN poursuit la présentation avec le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales dont CAP Excellence n'est plus bénéficiaire.

LE FOND DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

- ✓ La Communauté n'est plus bénéficiaire du FPIC (il ressort au 15^{ème} rang des EPCI ultra-marins alors que seuls les 10 premiers sont éligibles au reversement).
- ✓ Les projections aboutissent à une prévision de près de 120 000 € de prélèvement au total en 2015 et de 170 000 € pour 2016.

Madame Jacqueline AUGUSTIN présente les grands enjeux 2015 au niveau de la tenue des comptes et de la recherche toujours plus large des marges de manœuvre pour aborder les grands chantiers et poursuivre ceux qui sont entamés.

Les grands enjeux 2015

- ✓ Poursuite du chantier d'optimisation fiscale ;
- ✓ L'extension des compétences, notamment la compétence Environnement ;
- ✓ Budgets Eau et Assainissement : une attention particulière dans la relation avec les partenaires.

25

Madame AUGUSTIN annonce que le chantier d'optimisation fiscale arrivera à un pallier qui engendrera une réduction de la marge de manœuvre. Donc, il convient donc de poursuivre cumulativement les deux (2) premiers chantiers.

Le Directeur Général présente les grands projets structurant le territoire.

La Ville des Abymes LA CULTURE

- **Le Centre Culturel du Raizet (Auditorium)** Coût Prévisionnel : 3 M€.
- **Le Centre Culturel de Sonis** Coût Prévisionnel : 3 M€ dont 2 M€ en 2015
- **Le Relais du livre de Chazeau** Coût Prévisionnel : 120 K€
- **Espaces publics autour de la Médiathèque Toumson** Coût Prévisionnel : 1,5M€

26

Le Directeur Général signale que malgré le contexte turbulent, quelques projets sont présentés pour être mis en œuvre au titre de l'année 2015 mais aussi pour les exercices 2016 et 2017.

Une présentation territoriale a été préférée malgré la prise en compte du concept de périmètre de CAP Excellence afin de permettre aux Elus de s'imprégner des actions territoriales qui seront menées.

Le Directeur Général ajoute que le souhait est de s'engager résolument sur le projet de restructuration du Centre Culturel du Raizet. Pour le budget 2015, ce sont des études qui seront lancées autour de 100 000 €.

Concernant le Centre culturel Sonis les crédits inscrits en 2014 n'ont pas pu être consommés. Il pense pouvoir engager ces travaux de restructuration et de remise à niveau à l'amphithéâtre central « *le Bwa Fouyé* ».

Monsieur PIERREPONT prend la parole pour présenter le domaine du développement économique.

Il revient sur la stratégie globale évoquée par le Directeur Général avec une déclinaison communale.

S'agissant de la ville des Abymes, les zones d'activités de Petit-Pérou et Dugazon de Bourgogne ont été considérées comme étant d'intérêt communautaire compte tenu du potentiel d'extension de plus de 50%.

La Ville des Abymes

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & URBANISME

Les zones d'activités de Petit Pérou et Dugazon de Bourgogne

- ✓ Réhabilitation par l'élimination des éléments de vétusté, l'amélioration de la gestion et de l'attractivité économique
- ✓ extension permettant un positionnement compétitif et stratégique
- Cout d'objectif : 11 000 000 €
- Estimation 2015 : 550 000€
- Cout des études : 350 000€
- Acquisition de la parcelle CV 225 : 200 000 €

Monsieur PIERREPONT annonce que la réhabilitation par l'élimination des éléments de vétusté, l'amélioration de la gestion et de l'attractivité économique seront engagés avec la question des réseaux d'évacuation des eaux pluviales qui pèse sur la commercialité, l'attractivité économique et l'activité des entreprises situées dans cette zone.

Les premières études seront lancées et un maître d'ouvrage délégué sera prochainement désigné suite à l'avis de publicité qui sera publié. Au-delà des simples travaux qui seront engagés, cela permettra d'aller mobiliser des fonds au titre du programme opérationnel et du contrat de plan Etat/Région pour accompagner CAP Excellence dans cette intervention sur le territoire de la ville des Abymes.

Dès 2015, deux postes de dépenses seront actifs avec les études pré-opérationnelles mais, également l'acquisition en cours de la parcelle CV225 par le biais de l'Etablissement Public Foncier (EPF). Il s'agit de faire de la réserve foncière sur la zone pour limiter les effets d'aubaine et les opérations de spéculation immobilière.

Le Directeur Général poursuit la présentation.

La Ville des Abymes

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & URBANISME

Acquisition foncière à Perrin pour sécuriser la RUZAB

- ✓ Acquisition d'un terrain de 10 hectares situés dans le prolongement du site de réalisation du nouveau CHU et le centre de maintenance du Tramway
- ✓ Revente du terrain aux opérateurs de logements et aux promoteurs après aménagement.

Coût prévisionnel 8,5 M€ en 2015

Le Directeur Général souligne qu'afin de sécuriser les projets de PNRU 2, il est proposé l'acquisition d'un foncier de 10 hectares autour de la zone de Perrin pour également limiter les effets d'aubaine et les opérations de spéculation immobilière.

La Ville des Abymes **EAU POTABLE**

**Opérations d'amélioration du rendement de réseau,
& de la desserte en eau.**

31

La Ville des Abymes **EAU POTABLE**

Les Grands Fonds : renouvellement de 10 kms de canalisations de distribution et 3km de réseau de branchement. Cout d'objectif : 3 M€
Coût prévisionnel : 500 000 €

- Blanchard
- Bouliqui
- Terrasson
- Coma
- Caraque
- Goulin
- Papin
- Doubs
- Tiburce
- Claudéon
- Boisvin

32

Le Directeur Général rappelle que des travaux ont été engagés en 2013 car 60 km de réseau de la partie rurale ont un taux de rendement de 40 à 45%. Une première tranche a été réalisée de l'ordre de 5 km. En 2015, il s'agira d'intervenir 10 km de canalisation pour améliorer la desserte en eau des secteurs cités ci-dessus.

La Ville des Abymes **EAU POTABLE**

Le Raizet : renouvellement des réseaux d'eau potable qui ont plus de 40 ans. 1 500 000 € en 2015

- Avenue Gabriel Bach
- Rue des écoles
- Saint Michel
- Rue des amandiers
- Allée Acajou
- Allée Galante
- Allée Atlantique
- Allée Guitare
- Allée Goyave
- Allée Iris
- Allée Immortelle.

33

Le Directeur Général signale que de gros désordres ont été signalés par les partenaires : les entreprises et la population dans ces secteurs.

Ces précisions sont données afin de permettre aux Elus de cerner les lieux d'intervention de l'action de CAP Excellence.

Le remplacement de tous les réseaux vétustes au niveau de la RN5, du centre-ville, sera engagé ce jour, grâce aux marchés à bons de commande attribués.

Suite au vote du budget, des offres de service seront délivrées pour que les interventions se fassent sur l'ensemble du périmètre et du territoire de CAP Excellence.

La Ville des Abymes **EAU POTABLE**

Opérations de sécurisation de la ressource de la production jusqu'à la distribution. **ces opérations font partie du plan de sécurisation de l'alimentation en eau potable en Guadeloupe**

Le Directeur Général rappelle les gros problèmes de production d'eau et de sécurisation de la ressource sur le territoire et la réalisation de l'urbanisme qui justifient la programmation d'un 2^{ème} réservoir à Boisvin pour lequel l'appel d'offres va être lancé et les travaux débiteront au cours du 2^{ème} semestre 2015 et devraient durer six (6) mois.

L'objectif est d'inaugurer ce réservoir en décembre 2015.

D'ores et déjà, les financements sont en place puisque des aides ont été attribuées.

FEDER	2 000 000 €
OFFICE DE L'EAU	Non communiquée

La Ville des Abymes **EAU POTABLE**

Construction du 2ème réservoir de Boisvin

- ✓ Augmenter la capacité de stockage
- ✓ Assurer une autonomie et alimenter les quartiers Nord de la ville

Coût prévisionnel : 3 200 000

Alimentation du réservoir de Petit Pérou à partir du réservoir de Baimbridge :

- ✓ Extension des quartiers de Providence, Raizet, Petit Pérou par l'usine de Miquel.
- ✓ Réduire le volume d'achat d'eau en Gros.

Coût prévisionnel : 800 000 €

Le Directeur Général précise que les travaux relatifs aux réservoirs de Petit-Pérou et Baimbridge sont aussi programmés et prendront appui sur les marchés à bons de commande évoqués.

La Ville des Abymes **EAU POTABLE**

Bourg des Abymes et Aménagement de l'ancienne RN5 au niveau du centre-ville

- ✓ **Remplacement des réseaux vétustes.**

Coût prévisionnel 400 000 € pour 2015

14

La Ville des Abymes **EAU POTABLE**

✓ ***Recherche en eaux souterraines***

- ✓ réalisation de forages de reconnaissance sur les parcelles
- ✓ valider les hypothèses retenues à l'occasion des premières études

Coût prévisionnel : 200 000 €

✓ ***Unité de traitement d'eau brute à Perrin :***

- ✓ renforcer la disponibilité en eau pour accompagner les grands projets d'aménagements du nord-ouest dans la zone de Perrin.

Coût prévisionnel : 2 500 000 €

17

Le Directeur Général indique que la couverture des besoins de CAP Excellence nécessite l'achat de 11 millions de mètres cube d'eau au SIAEAG puisque la production de l'usine de Miquel est insuffisante. Donc, l'objectif repose sur la recherche des eaux souterraines présentes dans les sous-sols des villes de Baie-Mahault et des Abymes. Une convention a été signée avec le BRGM et, il semble, qu'il est possible de diminuer le volume d'eau acheté de 20 à 30%.

Il annonce l'intention de ses services de tirer profit des travaux lourds qui seront engagés par le Conseil Départemental pour la déviation d'une canalisation mère d'eau agricole sur le secteur de Perrin afin de solliciter la construction d'une unité de production d'eau de la zone. Le développement de la ville des Abymes au Nord nécessite la sécurisation de la ressource dans cette zone.

Les cadres du Conseil Départemental lui ont confirmé que ces travaux commenceront incessamment.

Il souligne l'aubaine présentée qui permet de positionner la construction d'une unité d'eau brute de façon à desservir le nouveau CHU et tous les équipements publics qui seront implantés aux alentours.

Le Président élargit la vision en rappelant que des ouvrages hydrauliques en matière d'eau et d'assainissement peuvent être positionnés sur un territoire donné sans que ce lieu d'implantation soit obligatoirement concerné.

Il cite l'exemple des barrages érigés à Bras David qui desservent un territoire vaste à l'instar du réservoir de Boisvin.

Le Directeur Général poursuit la présentation.

Dans le domaine de l'assainissement, il s'agit de poursuivre les travaux qui sont engagés s'agissant de la 3^{ème} et de la 4^{ème} tranche des opérations lancées par l'ancien SIEPA.

Des fonds FEDER ont été perçus afin d'achever ces opérations.

La Ville des Abymes ASSAINISSEMENT

Programme pluriannuel des travaux d'assainissement

- ✓ **3^{ème} tranche** : intègre les effluents des nouveaux équipements structurants de la partie Nord- Ouest de la ville.

Coût prévisionnel : 1 496 000 €

- ✓ **4^{ème} tranche** : *quartiers de Raizet, Grand Camp jusqu'au poste de refoulement de Bergevin* ; intègrent également les effluents des nouveaux équipements structurants de la partie Nord- Ouest de la ville.

Coût prévisionnel : 6 090 000 €

38

La Ville des Abymes ASSAINISSEMENT

- ✓ **Rue Gutenberg** : Fin des travaux de pose des réseaux d'assainissement et d'un poste de refoulement

Coût prévisionnel : 300 000 €

- ✓ **Le Raizet** : renouvellement des réseaux d'eau usées qui ont plus de 40 ans en tranchée commune avec l'eau potable.
Rues Sainte Anne, Avenue Gabriel Bach, rue des écoles, Saint Michel, des amandiers, allées Acajou, galante atlantique, Guitare, Goyave, Iris, Immortelle.

Coût prévisionnel : 1 300 000 € environ

39

La Ville des Abymes ASSAINISSEMENT

- ✓ **Pointe d'or et extension réseau de Caduc** :

Renouvellement de la canalisation située dans la ravine dans le lotissement de Pointe d'Or et extension du réseau de Caduc

Coût prévisionnel : 150 000 €

- ✓ **Centre ville des Abymes et recasement de Petit**

Pérou : Renouvellement des réseaux dans le cadre de l'aménagement de l'ancienne RN et renouvellement des réseaux vétustes à Petit Pérou

Coût prévisionnel : 1 200 000 €

- ✓ **Besson** : Extension du réseau d'eaux usées

Coût prévisionnel : 1 400 000 €

41

Le Directeur Général fait remarquer que la zone de Pointe d'Or est un lieu de désordre qui a été signalé depuis des années. Une intervention est programmée pour traiter le canal de ce secteur.

Il aborde les travaux programmés sur le territoire de Baie-Mahault.

Il s'agit d'appliquer sur le territoire de Baie-Mahault, l'ensemble des schémas lancés sur les villes des Aymes et de Pointe-à-Pitre : les schémas directeurs d'eau, d'assainissement, d'eaux pluviales...afin que l'ensemble du périmètre communautaire soit couvert.

La Ville de Baie-Mahault

EAU POTABLE

- ✓ **Schéma directeur d'alimentation en eau potable :**
étendre l'étude en cours au territoire de Baie Mahault (fonctionnement du réseau, bilan des insuffisances actuelles, orientations nécessaires pour améliorer la situation actuelle et anticiper les situations futures.
Coût prévisionnel : 300 000 €
- ✓ **Dévoisement de la canalisation de Calvaire à Baie Mahault :** déplacer la canalisation d'eau brute située sous l'emprise de l'école de calvaire à Baie Mahault.
Coût prévisionnel : 250 000 €
- ✓ **Travaux de renouvellement et d'extension de réseaux**
Coût prévisionnel : 600 000 €
 - rue Commandant Mortenol
 - Sections Dupuy, Bragelogne, Blachon, Impasse des Chrysalides

42

Le Directeur Général signale qu'un crédit de l'ordre de 300 000 € a été prévu pour lancer des études sur ce territoire.

La Ville de Baie-Mahault

ASSAINISSEMENT

- ✓ **Schéma directeur d'assainissement des eaux usées :** reprendre le diagnostic-état des lieux, actualiser les études
Coût prévisionnel : 300 000 €
- ✓ **Schéma directeur de gestion des eaux pluviales :**
étendre l'étude en cours au territoire de Baie Mahault.
Estimation : 500 000 €
- ✓ **Step du Bourg de Baie-Mahault située à Trioncelle :** Poursuite et Fin des travaux sous maîtrise d'ouvrage
SEMSAMAR : 3 510 000 millions d'euros estimés pour 2015

43

Le Directeur Général informe que le Délégué de la SEMSAMAR lui a indiqué que la STEP de Trioncelle est en cours de test et sera opérationnel pour le mois de juin 2015.

Par ailleurs, les Services techniques ont signalé un certain nombre de secteurs qui appellent une intervention urgente de CAP Excellence.

La Ville de Baie-Mahault

ASSAINISSEMENT

- ✓ **Belcourt** : Poursuite des travaux de Renouvellement des réseaux très vétustes du quartier de Belcourt. Estimation pour 2015 : 450 000 €
- ✓ **Voie verte Jarry** : Réhabilitation après rétrocession à CAP Excellence du réseau de collecte et des postes de refoulement au niveau de la voie verte et du quartier Sisyphe. Estimation pour 2015 : 450 000 €
- ✓ **ZI Jarry** : Etudes de diagnostic du réseau d'assainissement de la ZI de Jarry dans le cadre du projet de construction de la nouvelle Step de Pointe à donne. Estimation pour 2015 : 80 000 €.
- ✓ **Impasse Emile Dessout** : Renouvellement du réseau de transferts des eaux usées ainsi que du tronçon situé sous le Giratoire de la voie principale à Jarry. Estimation pour 2015 : 541 000 €.

44

Monsieur PIERREPONT présente les projets de développement économique sur le territoire.

La revitalisation des zones d'activité économique est un axe fort d'intervention pour CAP Excellence.

Il s'agit d'améliorer l'écosystème favorable au développement et au maintien des entreprises dans la zone communautaire. Il y a un ambitieux programme de réhabilitation des ZAE sur l'ensemble du périmètre communautaire. Dans le cadre de la réactualisation de l'intérêt communautaire, CAP Excellence a rencontré la Municipalité et les services de Baie-Mahault pour identifier un certain nombre de zones d'activité économique qui rentreraient dans ce cadre.

Trois zones ont été ciblées et donneront lieu à une intervention de la Communauté d'Agglomération.

La Ville de Baie-Mahault

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & URBANISME

- ✓ **Réhabilitation ZAE** : Engager les opérations de réhabilitation prioritaires : Beausoleil 1 et 2, Jabrun 2, La Jaille
Coût d'objectif : 5 000 000€
Estimation 2015 : 100 000€ (coût des études pré-opérationnelles)
- ✓ **Forum économique « Jou à tradisyon »** : Grande vitrine de produits locaux et d'actions de valorisation du patrimoine économique et culturel. Estimation en 2015 : 50 000€

45

Monsieur PIERREPONT annonce que les études pré-opérationnelles permettront de déterminer en concertation avec la ville de Baie-Mahault, la vocation de ces ZAE et les travaux qui seront nécessaires pour conforter la vitalité de ces zones d'activité économique.

En matière d'animation économique, la ville membre souhaite que CAP Excellence puisse intervenir dans l'organisation du forum économique « Jou a Tradisyon » qui a une portée régionale.

La ville de Baie-Mahault restera porteuse de la manifestation mais pourra s'appuyer sur un concours financier important de CAP Excellence.

Le Président rappelle l'arrivée récente de Baie-Mahault en 2013 qui justifie que beaucoup de projets sont encore en phase d'études alors que ceux des villes de Pointe-à-Pitre et des Abymes sont en phase de travaux. Donc, la ville de Baie-Mahault procède à son rattrapage pour égaliser les opérations des deux autres villes membres.

Il pense que les villes membres pourront bénéficier du même niveau en termes d'opérationnalité durant la mandature.

Madame Jacqueline AUGUSTIN présente les travaux programmés pour la ville de Pointe-à-Pitre.

La Ville de Pointe-à-Pitre

EAU POTABLE

- ✓ **Les quais et le Centre ville :** Renouvellement des réseaux vétustes qui entraînent une faible pression. Diminuer fortement les purges régulières sur le réseau afin de maintenir la qualité de l'eau. Estimation pour 2015 : 500 000 €
- ✓ **Réseau d'alimentation de l'usine de Miquel :** Sécuriser le tronçon situé à la Jaille entre le compteur de secours du réseau du Conseil Général et l'usine de traitement d'eau brute de Miquel. Estimation pour 2015 : 270 000 €

47

Madame AUGUSTIN fait remarquer que le cas de l'usine de Miquel illustre les propos du Président.

Elle signale que la situation géographique de l'usine de Miquel n'entraîne pas un service qui se réduit aux villes des Abymes et de Pointe-à-Pitre mais sur l'ensemble du territoire et au-delà de l'agglomération.

Ces travaux devraient permettre de sécuriser et d'acheter le minimum de volume d'eau possible.

La Ville de Pointe-à-Pitre

ASSAINISSEMENT

- ✓ **La Darse, Dubouchage, Raspail :** Renouvellement des réseaux d'eaux usées et mise en place d'un poste de refoulement enterré (DIP). Estimation : 600 000 €
- ✓ **Quartier Fengarol :** Améliorer l'évacuation des eaux usées provenant des autres quartiers de Pointe à Pitre vers le nouveau poste de refoulement de Bergevin. Cette opération s'inscrit en inter actions avec la RUPAP. Estimation pour 2015 : 700 000 €
- ✓ **La Marina :** En dépit des désordres constatés provoqués par l'absence ou le mauvais fonctionnement des bacs à graisse des entreprises de restauration, Cap Excellence devra renouveler en urgence les réseaux avant la fin de l'année. Estimation pour 2015 : 300 000 €

48

La Ville de Pointe-à-Pitre

LA CULTURE

- ✓ **Le Centre des Arts** : reconstruction au cours du 2^{ème} trimestre. engager les travaux au cours du mois de juin 2015, effectuer au moins 9 Millions d'Euros de travaux avant le 31 décembre 2015.
Coût Prévisionnel total de 23,5 M€

- ✓ **Les bibliothèques de Chemin Neuf et Louisy Mathieu** : Ravalement des façades, remise aux normes des équipements électriques, réparation d'infiltrations, réalisation d'une extension légère à Louisy Mathieu. Coût Prévisionnel : 130 K€

-49

Madame AUGUSTIN indique que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 15 avril 2015 pour une attribution des marchés relatifs au Centre des arts et de la Culture.

Elle indique que l'Europe a accordé des subventions de 5 millions d'euros et que d'autres aides européennes sont à l'étude.

Le Président rappelle que le Centre des arts et de la Culture est un équipement structurel communautaire, une structure phare.

Il ajoute que les Bibliothèques animent les quartiers de Chemin Neuf et Louisy Mathieu.

La Ville de Pointe-à-Pitre

LA CULTURE

- ✓ **L'ex Musée l'Herminier** : acquisition par l'EPF au cours de l'année 2014. Remboursement à l'EPF s'effectue par 1/5^{ème} par an, Soit 90 K€ sur coût global de 450k€.
- ✓ **L'école de voile** Coût prévisionnel : 400 K€
- ✓ **La base de Canoë Kayak** : améliorer les équipements pour augmenter leurs capacités de stockage et sécuriser le matériel pédagogique. Coût prévisionnel 100 K2015.
- ✓ **L'acquisition de la maison natale de Saint John Perse** : Cout Prévisionnel de la première tranche de travaux de sauvegarde : 100 K€.
- ✓ **Cinéma la Renaissance** : lancer les études de diagnostic et de réhabilitation afin l'intégrer dans la convention ANRU. Coût Prévisionnel des études 300 K€ sur un montant global de 5 M€

-50

Le Président L'école de voile de Pointe-à-Pitre, dont la reconstruction est programmée, fait partie des équipements sportifs transférés à Cap Excellence.

Les travaux de la Base de Canoë Kayak permettront d'ouvrir plus largement les plages de réception et répondre à l'engouement qui existe autour de cette base notamment au public scolaire de l'agglomération.

Le Directeur Général rappelle que cette acquisition a été opérée pour l'euro symbolique, après délibération du Conseil Communautaire du 31 octobre 2014.

La Ville de Pointe-à-Pitre

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & URBANISME

✓ *Revitalisation du Centre ville*

- Réalisation d'études préalables qui devront dresser des préconisations en vue d'une stratégie de redynamisation du centre-ville de Pointe-à-Pitre ;
- Phase opérationnelle (travaux)

Cout d'objectif : 3 000 000€

Estimation 2015 : 70 000€

51

Monsieur PIERREPONT signale que dans le cadre de la réactualisation de l'intérêt communautaire, la ville de Pointe-à-Pitre a souhaité que le centre-ville élargi jusqu'à Bergevin soit considéré comme une ZAE compte tenu du potentiel de renouvellement par des opérations de tiroir interne.

Dès 2015, des études préalables seront réalisées pour dresser des préconisations en vue d'une stratégie de confortement de l'attractivité économique et commerciale du centre-ville de Pointe-à-Pitre.

Madame AUGUSTIN poursuit la présentation.

Elle signale que les interventions de CAP Excellence ne se limitent pas aux communes et concernent également l'ensemble du territoire : ce sont des investissements transversaux.

INVESTISSEMENTS TRANSVERSAUX EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

- ✓ **Construction du siège de Cap Excellence** : Après les études de faisabilité effectuées sur l'ex immeuble de l'IEDOM,
 - Démolir et construire un nouvel immeuble destiné à recevoir une partie de nos services et des logements de qualité.
 - Une partie des coûts liés à la démolition et à la construction des logements pourrait être intégrée à la nouvelle convention de Rénovation Urbaine.
 - Ce projet pourra être réalisé par un promoteur immobilier sous la forme d'un bail à construction en cours de finalisation.
Cout prévisionnel de la démolition : 1,5 M€.
- ✓ **Aménagement salle de repos du personnel** : restaurant et salle de repos au 16 Boulevard légitimus. Coût Prévisionnel 370K€ ; remboursé par 1/5^{ème} à l'EPF de Guadeloupe soit : 90 K€ par an.

53

Opérations transversales

Eau Potable

- ✓ **Etude de faisabilité de l'aménagement du site de Miquel :** Après l'acquisition par Cap Excellence du site de l'ex station RFO, lancer les études de faisabilité et d'impact afin de déterminer les conditions physiques et techniques de réalisation d'une nouvelle usine de traitement et de bureaux. Etude estimée à 100 000 € pour 2015
- ✓ **Périmètre de protection de Bras David :** études et acquisitions foncières nécessaires à la protection de la flore de la faune et du captage de l'eau de surface dans la rivière de Bras David. Opération estimée à 50 000 € pour 2015

54

Opérations transversales

Assainissement

- ✓ **Station d'épuration de Pointe à Donne à Baie Mahault :** Les marchés d'études de conception de la STEP de Pointe à Donne sont en cours d'attribution et devrait nous permettre dès cette année de disposer d'un projet modernes, s'intégrant à son environnement. Etudes estimées à 2,3 millions d'euros pour 2015
- ✓ **Assainissement non collectif :** contrôles des installations d'assainissement non collectif effectifs dès l'exercice 2015 sur les territoires de Pointe-à-Pitre et des Abymes. Prestations estimées à 660 000 euros pour 2015

55

Le Président interroge sur le coût de l'étude.

Le Directeur Général répond qu'il s'agit d'un gros équipement estimé à 50 millions d'euros et que la capacité de la nouvelle STEP va doubler.

L'objectif est de pouvoir recueillir les effluents de toute la zone communautaire par l'intermédiaire des deux grosses STEP que sont la STEP de Pointe-à-Donne et celle de Trioncelle.

D'après les contacts des pouvoirs publics et de la Cellule Europe, un tel équipement ne pourra pas être financé sur l'enveloppe spécifique Guadeloupe/FEDER. Il s'agira de se donner les moyens pour aller chercher les financements à Bruxelles, en montant un dossier pour mobiliser la ligne gros équipement.

Madame AUGUSTIN poursuit la présentation.

Opérations transversales Transport

- ✓ **Le Tramway** : Compte tenu de l'implication de l'Etat qui a doté notre projet d'une subvention de près de 28.2M€, et des conditions de mobilisation de l'ensemble des subventions Cap Excellence à lancer les études topographiques et foncières, opérationnelles, d'inter modalités, de diagnostic, et juridiques afin de les terminer avant la fin de l'année 2015.
Coût d'objectif de ces études 970 K€
- ✓ **Etudes de modélisation pré opérationnelles et juridiques** Estimation 700 000 €

56

Opérations transversales Santé et lutte contre la délinquance

- ✓ **Programme d'actions et de communication du contrat local de santé**
Cout d'objectif estimé à 192 000 € en 2015
- ✓ **Programme d'actions de prévention de la délinquance** Estimation 330 000 € en 2015

57

Opérations transversales Environnement

- ✓ **Plan Climat Energie** : Elaboration du Plan Climat Energie Territorial en 2014. Poursuite de la phase de concertation, l'adoption du plan d'actions et le processus de labellisation Européenne Citergie.
 - Poursuite de la 1^{ère} partie du plan d'actions qui se poursuivra pour les opérations de réhabilitation / construction, la mobilité et les éco festivals. Cout Prévisionnel de 280 K€ hors actions sur le transport.
- ✓ **Nuisances sonores** : Porter pour l'agglomération (au sens INSEE) l'élaboration de la Carte de Bruit de Gosier à Petit Bourg. En 2015, réalisation de la Carte de Bruit de l'Agglomération et adoption du plan de prévention du bruit dans l'environnement.
Coût Prévisionnel 95 k€.

58

Opérations transversales Environnement

- ✓ **Agenda 21:** diagnostic et concertation induite seront versés dans les éléments contextuels de la future convention de Renouvellement Urbain. Le coût Prévisionnel est de 100 K€ pour l'année 2015.
- ✓ **Compétence Déchets :** étude de préfiguration à l'échelle du territoire communautaire en vue du transfert du service de collecte des déchets des villes vers notre EPCI avant la fin, de l'année 2015. Coût Prévisionnel 95 K€

59

ETUDES ET DOCUMENTS STRATÉGIQUES D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT

- ✓ **Le Plan Local de l'Habitat :** finaliser le PLH élaboré pour 6 ans. Il définira les objectifs et les principes en matière d'habitat et de solidarité territoriale pour une meilleure répartition de l'offre de logements. Coût Prévisionnel : 150 K€
- ✓ **Schéma de Cohérence Territoriale :** les étapes de définition et de diagnostic devraient se terminer en 2015. Coût Prévisionnel de 200 K€.

60

ETUDES ET DOCUMENTS STRATÉGIQUES D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT

- ✓ **Renouvellement urbain (NPRU 2) et Résorption de l'Habitat Insalubre**
coût Prévisionnel est estimé à : 3, 8 M€ en 2015
- ✓ **Concours d'idées sur la Vision de l'Agglomération à l'horizon 2030-2040**
Mettre en cohérence et en perspectives nos interventions en matière d'Organisation et d'Aménagement de notre territoire.
Coût Prévisionnel : 300 K€

61

ETUDES ET DOCUMENTS STRATÉGIQUES D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT

- ✓ **Mise en réseau des espaces verts de la communauté :** En relation avec les études de tracé du tramway, réaliser une promenade verte et bleue permettant la mise en œuvre de déplacements doux et la mise en réseau des espaces naturels de l'agglomération. Coût Prévisionnel des études : 195 K€
- ✓ **Etude géomètre pour repérage aérien** Estimation 170 000 €

62

ETUDES ET DOCUMENTS STRATÉGIQUES D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT

- ✓ **Programmation 2015 transitoire du contrat de ville- cout d'objectif 2 040 000 €**
Estimation 900 000 € en 2015
- ✓ **Etudes sur les réalités et les potentiels de l'économie sociale et solidaire** Estimation 90 000 €
- ✓ **Schéma de tranquillité publique** Estimation 80 000 €

63

ETUDES ET DOCUMENTS STRATÉGIQUES D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT

- ✓ **Etudes et suivi pour l'élaboration d'une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences au plan Territorial.** Estimation 300 000 €
- ✓ **Schéma directeur équipements culturels.** Estimation 60 000 €
- ✓ **Schéma directeur équipements sportifs.**
Programme de gestion urbaine études et travaux. Estimation 90 000 €

64

ETUDES ET DOCUMENTS STRATÉGIQUES COHESION SOCIALE CULTURE SPORT

✓ **Marché alimentaire de gros : MAG (ex MIR)**

- couverture des besoins de la consommation locale, approvisionnement régulier des marchés communaux, émergence d'une agriculture durable, sécurité alimentaire, organisation de la production locale.
- Adosser à ce marché une plateforme d'agro-transformation du fait des nombreux débouchés liés à ce secteur d'activités.

Cout d'Objectif : 4 500 000€

Estimation 2015 : 115 000€

Monsieur PIERREPONT explicite les actions programmées au niveau du marché alimentaire de gros.

Dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire, les villes membres ont souhaité, en 2010, que le projet de Marché d'Intérêt Régional (MIR), marché de vente de gros de produits agricoles situé sur le territoire de l'agglomération, soit porté par CAP Excellence.

Dans ce cadre, des premières approches ont été réalisées notamment par le déplacement en Métropole d'une délégation conduite par Monsieur Georges DAUBIN, Président de la Commission Développement Économique.

L'objectif est d'engager ce projet en collaboration avec la collectivité régionale qui reste le Chef de fil pour ce type de projet, et avec d'autres partenaires tels que la Chambre d'Agriculture.

Les MIR ne sont plus d'actualité puisqu'il est question présentement de Marchés d'Intérêt National.

Dans ce cadre, le marché alimentaire de gros a vocation à couvrir les besoins de consommation locale (*approvisionnement des marchés communaux*), à couvrir et soutenir l'émergence d'une agriculture durable, à favoriser la sécurité alimentaire.

Il ne s'agit pas de se limiter uniquement à la mise en place d'une structure de commercialisation de gros. Il ne s'agit pas d'aller concurrencer les marchés des centres villes et les marchés de semi-gros. Il est question de vente de gros afin de mettre en relation les acheteurs et les vendeurs, les producteurs, les grossistes avec les acheteurs de gros.

Dans le cadre de la restauration scolaire, il est impératif de sécuriser les approvisionnements. Donc, ce type de structure permet aux producteurs locaux de commercialiser leurs produits auprès de structures importantes tels que les centres hospitaliers et les caisses des écoles.

Parallèlement à ce marché alimentaire de gros, il s'agit de mettre en place une zone d'activités économiques qui sera dédiée à l'agro transformation avec une unité centralisée de commercialisation. Permettre à des opérateurs de faire des produits conditionnés à partir de production agricole ou issue de produits de la mer ou de produits carnés de s'inscrire dans une démarche de développement intégré et de soutien à la filière agricole.

Les premières études indiquent que le périmètre et la localisation au sein de l'agglomération sont bons puisqu'il faut une structure qui sera implantée dans un lieu central pour le département. L'intérêt est qu'existe sur le territoire, les deux équipements qui permettent de commercialiser avec l'extérieur : un port et un aéroport.

Il s'agit de mettre en place une véritable plateforme de redistribution des produits agricoles, des produits de la mer, de la viande pour soutenir la production locale.

Concernant les études, elles compléteront les études engagées par la Région, notamment en termes d'étude de marché pour s'assurer de la correspondance entre les besoins des opérateurs du secteur agricole et l'aménagement global de cette structure.

Le Président félicite la présentation technique qui permet le débat.

Monsieur Georges DAUBIN présente à nouveau les excuses du 1^{er} Vice-Président, Monsieur Ary CHALUS, absent du fait de sa présence à l'Assemblée pour défendre les dossiers de la Guadeloupe et notamment ceux concernant la santé des Guadeloupéens.

Il rappelle les mauvaises nouvelles telles que la baisse de la DGF de la ville de Baie-Mahault concernant les tarifications forfaitaires de 33%.

Il souligne les efforts à produire en la matière pour maîtriser l'ensemble des charges.

Les Elus de Baie-Mahault pensent à la population et dans le cadre du vote du budget de la ville, ils ont décidé du maintien des taux à un niveau raisonnable.

Il s'agit par action de compléter le document des DOB très riche car, c'est un vaste programme pour 2015.

Monsieur DAUBIN précise la nécessité de la présence des Conseillers Communautaires en commission de travail pour prendre des décisions. Il témoigne du retard et/ou des absences non signalés des Elus, qui pénalisent le bon déroulement des commissions, au cours de l'année.

Il s'appuie sur la proposition du Président relatif au travail en synergie pour positionner les actions suivantes:

- au niveau de la culture, l'aménagement de la médiathèque Paul MADO en 2015 avec une estimation de 80 000 € ;
- au niveau du développement économique, quelques réajustements ;
- au niveau de l'eau potable et de l'assainissement ;
- revitalisation du centre-ville et un « *relifing* » de l'aménagement de la place Childéric TRINQUEUR. Avec un coût estimé à 2,5 millions d'euros et une estimation 2015 à hauteur de 300 000 € ;
- Au niveau des études et documents stratégiques d'urbanisme et d'aménagement et surtout les RHI, le souhait est d'éradiquer l'insalubrité à Baie-Mahault.

Monsieur DAUBIN souligne que la Ville de Baie-Mahault est la seule de l'agglomération à ne pas bénéficier des projets ANRU.

Afin d'équilibrer les projets sur le territoire communautaire, la ville de Baie-Mahault souhaiterait bénéficier d'études et de travaux à Fonds Richer.

- Au niveau de l'environnement, il est prévu d'installer une déchetterie dans le cadre du plan des déchets pour un coût de 2 millions d'euros estimés en 2015 à 300 000 euros ;
- Au niveau du transport global (tramway, TCSP, maritime...), le désenclavement par la mer est un programme inscrit dans le cadre du plan de déplacement urbain. La ville de Baie-Mahault a un projet pour desservir Sainte-Rose, Petit-Canal, le Gosier et Petit-Bourg, avec un « *hub* » à Jarry, et peut-être les Abymes par le canal de Perrin.

Ce sont les projets que la ville souhaiterait abordé pas uniquement ciblé sur le tramway aux vues du délai estimé pour la desserte de Baie-Mahault en 2030.

- Au niveau de la sécurité, un circuit de super motard pourrait être positionné avec un coût de 2,5 millions d'euros.

Monsieur DAUBIN indique que la ville bénéficie de l'espace et d'un certain nombre d'accords de l'Etat.

- Au niveau du MIR, Monsieur DAUBIN indique avoir conduit une délégation avec le Président de la Chambre d'Agriculture et Conseiller Communautaire, Monsieur Patrick SELLIN. Ils ont pu visiter Rungis pour appréhender le concept d'un point de vue international.

Monsieur DAUBIN corrobore que les villes des Abymes et de Baie-Mahault pourraient recevoir ce type d'équipement et profiter de la liaison port/aéroport.

Il saisit l'occasion pour apporter tout son soutien au Président de la Chambre d'agriculture, et invite l'ensemble des Conseillers Communautaires à l'encourager en reconnaissance du travail mené.

(Applaudissements de l'Assemblée).

Madame Marlène Mélisse-MIROITTE souligne que les orientations budgétaires donnent l'occasion de se projeter avec réalisme et imagination.

Elle félicite le Président de CAP Excellence et ses services pour ces orientations exceptionnellement riches.

Elle souhaite poser deux questions concernant le budget 2015 :

- Quelle est la part des travaux qui relève de programmation pluriannuelle ?
- Quel est le taux de subventionnement des travaux programmés ?

Madame Mélisse-MIROITTE a aussi observé des études qui lui paraissent être « *projetées à la louche* » notamment le transfert des déchets à la communauté (95 000 €) et la compétence emplois sur les territoires qui lui semble surévaluées (300 000 €).

Elle conçoit qu'il s'agisse d'orientations budgétaires mais, elle préconise de resserrer le coût des études compte tenu des contraintes préalablement évoquées notamment la réduction des dotations.

Le Président répète que les orientations budgétaires ne se limitent pas à préfigurer un contenu. Il adhère à l'intervention de sa Collègue concernant la pluriannualité des travaux compte tenu que les budgets doivent permettre de se projeter dans l'avenir.

Il demande aux services d'explicitier ces actions.

S'agissant de son observation quant au coût des études, il s'interroge sur la réalisation d'une mise en concurrence et l'intégration du coût financier ainsi que sur les évaluations qui ont été menées.

Madame AUGUSTIN signale que le Conseil d'Etat indique qu'il s'agit d'orientations budgétaires qui ne préfigurent pas le contenu du budget, qui tient compte du débat et des orientations du Conseil Communautaire et des travaux des commissions comme convenu par la loi. En effet, le budget devra tenir compte des priorisations et des capacités de CAP Excellence.

Les études pré-opérationnelles qui ont été menées et diligentées par les techniciens ont donné lieu à une estimation des montants de cet ordre.

Elle rassure le Conseil sur la rigueur de ses services s'agissant du lancement des marchés et les mises en concurrence dans les meilleures conditions et dans l'intérêt de l'établissement.

Elle ajoute que CAP Excellence doit être en mesure de porter son autofinancement sur ces projets structurants sur le territoire et devrait être aidée par des subventions régionales et européennes. D'ailleurs, des courriers ont été reçus et certains dossiers sont passés en pré-comité.

Madame AUGUSTIN annonce qu'un recours à l'emprunt sera réalisé par l'intermédiaire d'organismes tels que l'Agence Française de Développement avec lesquels des préaccords sont déjà pris. Le montant à l'étude est de 45 millions. Donc c'est une programmation pluriannuelle puisqu'il n'est pas question d'obérer les capacités de la Communauté d'Agglomération mais, il s'agit toujours de les vérifier et de tenir compte des priorités pour lancer des investissements.

Le Président demande s'il existe un plan annuel d'investissement au sein de CAP Excellence.

Le Directeur Général répond que ce plan n'est pas finalisé mais est en cours de construction.

Le Président souligne l'importance de ce plan de financement car cet outil permet de piloter en fonction des contingences financières et des priorités définies.

Il explique que cet outil peut amener à changer les priorités en fonction des cofinancements extérieurs disponibles.

S'agissant de l'appréciation quant au coût prévisionnel d'un ouvrage ou d'études, il s'interroge sur l'existence d'une règle légale, d'un plafond fixé.

Madame AUGUSTIN répond que les enveloppes habituellement constatées tournent autour de 5% du montant pour un équipement de grande envergure.

Le Président demande une explicitation des études à mener.

Madame AUGUSTIN mentionne d'abord les études d'opportunité et de faisabilité suivies des études techniques telles que les schémas directeurs, après conclusion.

Le Président invite les Conseillers Communautaires à l'informer des éléments qui pourraient induire une révision à la baisse des coûts estimés.

Monsieur Jocelyn JALTON, Directeur de Cabinet, explique que les investissements lourds d'une collectivité peuvent être financés par de l'épargne de gestion, perçue comme un gaspillage des ressources dont elle dispose ; ou par des emprunts généralement contractés pour les investissements immobiliers.

Il indique qu'à la demande du Directeur Général, il s'est rapproché de l'AFD et suite à des négociations, un accord pour un dispositif souple et intéressant a été conclu pour permettre de financer le programme d'investissement.

Actuellement les conditions de souscription des emprunts sont très intéressantes. Les plus gros investissements peuvent être financés par des prêts à taux négatifs.

L'AFD propose des prêts entre 0,5 et 1,5%. Donc les conditions sont réunies pour permettre de souscrire à un maximum d'emprunts.

Il serait intéressant de financer le maximum d'investissements aux taux les plus bas.

Monsieur JALTON signale qu'un système d'enveloppes a été préféré à un système d'opérations afin de bénéficier de marges de manœuvre en fonction de l'état d'avancement des différentes opérations :

Enveloppe Eau Potable <i>(en millions d'euros)</i>	8,5
Enveloppe Assainissement <i>(en millions d'euros)</i>	18,5
Enveloppe Actions Economiques (MAG et ZAE) <i>(en millions d'euros)</i>	5,5
Enveloppe Cohésion Sociale <i>(en millions d'euros)</i>	13,25
Total <i>(en millions d'euros)</i>	47,75

Monsieur JALTON annonce qu'il est constaté un total de 47.7 millions d'euros pour lequel le taux sera fixé en fonction de la date effective de l'emprunt.

Il rappelle que ce taux sera compris entre 0,5 et 2% sur 20 ans.

Monsieur Fabert MICHELY félicite ses Collègues Conseillers Départementaux.

Il remercie les Commissions Eau et Assainissement pour les travaux qui sont menés dans les quartiers du territoire des Aymes qui subissent d'énormes problèmes au niveau de la distribution d'eau potable notamment à Coma, Bouliqui, Doubs, et d'autres secteurs des Grands-Fonds.

Il se réjouit de la prise en compte des problèmes d'eaux usées dans les quartiers de Caduc, Pointe d'Or et du Raizet.

Dans le cadre de la prise en compte de la réhabilitation des ZAE notamment Petit Pérou et Dugazon de Bourgogne, il souhaite signaler les alertes qui sont reçues concernant les voies d'accès et l'éclairage public qui nécessitent une redynamisation de la zone jumelée de la Bretelle/Salle d'Asile.

Monsieur MICHELY insiste sur l'exercice de nombreux artisans dans cette zone et cite les entreprises telles que Propreté 2000 et Cécile glaçons qui souhaitent procéder à leur revitalisation nécessitant un certain nombre de travaux.

Il souligne la faiblesse des coûts qu'engendrerait l'intégration de cette zone jumelée dans le programme de réhabilitation des ZAE du territoire.

Le Président adhère à la proposition qui lui semble justifiée. D'ailleurs, il évoque la volonté d'étendre le périmètre d'un certain nombre de zones et d'acquérir du foncier.

Il ajoute que ces zones ont été inscrites dans l'intérêt communautaire avec une capacité d'extension de 50% du périmètre initial. Donc, il souhaite que ce critère soit pris en compte pour envisager l'intégration de la zone signalée.

Il invite ses Collègues à intervenir sur la pertinence des orientations budgétaires sur un certain nombre de problématique.

Monsieur Harry DURIMEL informe que c'est un appel téléphonique de Carole TAOUM, deux jours auparavant, qui l'a interpellé sur la convocation puisque ces documents sont adressés par voie électronique.

Il s'excuse car il fait partie d'un certain nombre de listes de discussion qui engendre de nombreux courriels.

En outre, il souligne que les courriels ne sont pas identifiés comme provenant de CAP Excellence mais sous les noms et prénoms des collaboratrices de CAP Excellence.

Or, il rappelle la coutume qui est de fuir les courriels provenant de femmes car souvent il s'agit de spams envoyés par des étrangères.

Monsieur DURIMEL souligne qu'il a donc tenu à se rendre disponible car les orientations budgétaires sont un moment fort du temps démocratique et il tient à rassurer Madame AUGUSTIN car il sait que les DOB ne se réduisent pas à l'énumération du contenu du budget.

Cependant, il a le sentiment d'avoir assisté à un exposé fait par des Cadres et qui a permis de révéler leurs compétences car ils ont su faire un inventaire des capacités communautaires.

Les orientations budgétaires sont un temps politiques pendant lequel les Cadres mettent à la disposition des Elus les chiffres et les moyens budgétaires dont ils disposent pour répondre aux besoins du territoire. Or, il relève qu'aucun diagnostic n'a été réalisé pour révéler la situation de cet espace nouveau constitué par CAP Excellence.

Il n'a pas pu déceler les actions pouvant être menées en termes de mutualisation, réduction de coûts, optimisation des actions.

Il aurait souhaité distinguer les urgences suivant des échelles notamment les besoins à court et moyen terme.

Il déplore les énumérations d'études qui se chevauchent notamment les études pour la revitalisation du centre-ville de Pointe-à-Pitre dont il traite des dizaines financées par la collectivité et pour lesquelles un inventaire des causes d'exil a été dressé.

Il préconise de limiter les coûts des études pour éviter des redondances inutiles s'agissant de la revitalisation de la ville.

Les frais d'études consomment trop d'argent donc, il suggère l'analyse de la cohérence, de la complémentarité et de l'utilité de ces études.

La présentation des Cadres a permis de mettre en exergue les éventuelles actions à mener mais il est impératifs pour les Elus de débattre. Or, le temps est trop court pour donner lieu à un débat. Selon lui, il n'y aura pas de réel DOB.

Il s'attendait à intervenir sur le rapport développement durable adossé au document sur le DOB car la Commission Développement durable et environnement à laquelle il appartient n'a jamais été consultée concernant sa rédaction.

Il prouve ainsi que les documents présentés sont techniques et sont destinés à des Techniciens. La voix de l'Elu ne transparait nullement dans les documents soumis.

Il alerte le Président réputé pour sa popularité sur l'absence de la voix du peuple dans ces DOB.

Monsieur Harry DURIMEL souligne qu'il y a un réel besoin de populariser le débat car il y a un problème d'indigence démocratique engendrant l'abstention et le manque de confiance de la population vis-à-vis des Elus.

D'ailleurs, la phase diagnostic précédant les débats devrait intégrer une réflexion autour de la sensibilisation du peuple au travail mené par les Elus avec des moyens disponibles et utilisés à bon escient.

Un DOB devrait être précédé par des diagnostics dans les quartiers oubliés tels que Borricaud ou Beausoleil afin de leur signifier leur prise en compte dans le territoire. Il déplore la primauté du centre sur la partie rurale de la ville des Abymes notamment.

Sur le fond, la transversalité est aussi un grand handicap des politiques publiques ; chacun construit pour sa propre ville à l'instar d'un de ses Collègues.

La Communauté d'Agglomération doit générer une ambition collective et aux objectifs collectifs.

Monsieur DURIMEL déplore également les propos de la Technicienne, dans le cadre du bilan de mutualisation qui exprime le poids des collectivités et qu'il interprète trivialement comme étant une façon de dire que les communes membres consomment l'argent de CAP Excellence. Or, il pense qu'il aurait été plus convenable d'évoquer les bienfaits de l'intercommunalité et de la Communauté d'Agglomération envers les trois communes telles que les réductions de coût.

Il indique que de nombreux analystes regrettent que l'intercommunalité ait servi d'ajout au millefeuille institutionnel. Il illustre ses propos en dénonçant les nombreux Elus intercommunaux qui voient en CAP Excellence un budget supplémentaire pour embaucher davantage et faire plus de clientélisme.

Ainsi, les communes ne bénéficient pas de l'intercommunalité puisque la pression fiscale n'a pas été réduite.

Monsieur DURIMEL relève les 11 millions d'euros pour la ZAE de Petit Pérou et Dugazon de Bourgogne.

Il est interpellé par la rubrique intitulée « *réhabilitation par l'élimination des éléments de vétusté, l'amélioration de la gestion et de l'attractivité* ». Or, pour débattre des orientations budgétaires, un Elu ne peut pas s'en contenter.

Il ne conçoit pas que cette somme soit nécessaire aux actions évoquées dans l'intitulé alors que dans les îles anglophones un tel montant ferait l'objet de mures réflexions.

Il souhaite que ses Collègues prennent conscience que l'argent public est synonyme d'impôts.

Il note que sur le sujet de la fiscalité, Madame AUGUSTIN a mentionné le caractère alarmant du passage estimé de la capacité d'autofinancement de 16% à un taux négatif.

Il s'inquiète de l'absence de mesures préventives permettant de faire face à cette situation.

Il pense qu'un réel débat est nécessaire afin que les Elus connaissent les moyens dont ils disposent pour répondre à la délinquance et aux problèmes d'eau. Il y a un problème de ressources insuffisantes par rapport aux besoins d'où l'obligation d'acheter de l'eau au SIAEAG, d'où la nécessité de rechercher des eaux souterraines mais tout cela ce n'est que du quantitatif. Or, il faut du qualitatif.

Il lui arrive d'ouvrir son robinet à la rue Nozière et de voir de l'eau non potable.

Il prévoit de porter plainte contre le décideur car il paye des factures pour la distribution d'eau potable.

Il relève que seulement 2% de la population boient l'eau du robinet en Guadeloupe et que ce fléau participe à l'accumulation des déchets notamment des bouteilles en plastique.

Il faut que tout le monde puisse bénéficier d'une eau la moins destructrice possible pour la santé et les équipements électroménagers.

Concernant la Marina, il ne peut se contenter d'évoquer les bacs à graisse comme seule cause d'insalubrité.

Il détecte le besoin d'imposer aux restaurateurs le traitement des effluents qui sont jetés à la mer.

Il souligne l'atout majeur que représente la Marina pour le territoire de Pointe-à-Pitre et qui nécessite de trouver le moyen de régler le dysfonctionnement des bacs à graisse.

S'agissant du Centre des Arts, il s'interroge sur les 9 millions de travaux évoqués pour la fin de l'année 2015.

Monsieur DURIMEL aurait souhaité que les montants présentés soient explicités afin de se positionner à l'instar d'un débat d'orientations budgétaires.

Selon lui, le ravalement des façades prévu pour la bibliothèque de Louisy Mathieu n'est pas suffisant à l'assainissement de ce quartier qu'il qualifie de « *ghetto* ».

Il affirme que les 250 000€ destinés aux études permettraient de transformer ce quartier. Suite à des expertises judiciaires réalisées par ses soins à titre onéreux pour une trentaine d'habitants, il peut témoigner des conditions de vie déplorables à Louisy Mathieu.

Il perçoit le seul ravalement des façades comme un affront aux habitants de ce quartier.

Il cherche à déceler la traduction locale de l'arrêt de la hausse de la fiscalité annoncée par le gouvernement socialiste au plan national. Il constate que depuis cette annonce, chaque région, chaque ville augmente ses impôts locaux pour compenser la baisse de la participation de l'Etat.

Il pense qu'il faudrait décréter l'arrêt de l'augmentation des impôts dans le cadre du Débat des Orientations Budgétaires, à l'instar du Président de la République et du Chef du Gouvernement.

Il regrette de ne pas avoir perçu le devenir du territoire communautaire. Il aurait souhaité que ses Collègues prennent acte de ce que le peuple attend d'eux et que les moyens budgétaires pour lutter contre les fléaux actuels soient mis en exergue.

Monsieur DURIMEL conclut sur sa satisfaction d'avoir participé à cette séance afin de ne pas monopoliser la parole.

Le Président le remercie pour cette intervention argumentée, étoffée et tout azimut.

Il constate que malgré ses dénonciations, il a pu largement participer au débat.

Il informe le Conseil qu'il avait l'intention de faire un exposé liminaire en préambule de cette présentation des orientations budgétaires à l'instar de celui qu'avait espéré son Collègue. Mais, il explique qu'il a préféré s'abstenir car il craignait des reproches quant à une approche trop théorique et philosophique et pas suffisamment concrète.

Il a retenu suite à la période électorale que la population se lasse des bavardages et des grands débats philosophiques. Elle veut connaître concrètement les actions annuelles qui seront menées dans leur quartier ou leur commune en matière de sport, de culture, de travaux, de routes, d'accès à l'eau et à l'électricité. C'est la raison pour laquelle les Services et lui-même se sont employés à travailler dans le concret par une mise en perspective d'un certain nombre de réalisations dans tous les domaines, les unes programmées pour 2015 et d'autres qui s'inscrivent dans le temps pour lesquelles les études ont été mises en exergue.

Il reste ouvert à toute discussion permettant d'éclaircir le coût des études mais, il souligne leur importance au préalable de la construction de grands ouvrages.

Il rappelle que les schémas directeurs sont indispensables pour prendre les bonnes décisions à l'aune des contingences financières. Ce sont des instruments qui permettent d'appréhender l'avenir.

Il adhère à la nécessité d'optimiser l'utilisation des outils de communication afin que la population soit mieux informée des actions menées.

Il annonce le projet d'une Web Tv pour lesquels les Services ont envisagé de participer à des réunions publiques sur le terrain dès le mois de juin ; et l'interactivité à travers la communication numérique qui sera mise en place au-delà des documents qui ont déjà été publiés sur des supports classiques.

Le Président remercie Monsieur Harry DURIMEL pour son intervention et sa participation au débat. Il l'informe que certaines de ses observations seront prises en compte pour l'avenir.

Il conclut sur les propos relatifs aux impôts en déclarant que tant qu'il présidera l'assemblée communautaire, il ne se permettra pas de dicter les politiques en matière fiscale des communes membres. En termes d'élargissement de l'assiette fiscale, il peut y avoir une entente pour voir comment assurer l'équité fiscale pour que le plus grand nombre contribue.

Il souligne que le cadre des orientations budgétaires n'est pas précis, ce qui donne lieu à plusieurs interprétations.

Selon le Président, l'essentiel repose sur la présentation d'un document qui donne lieu au débat.

Il pense que CAP Excellence s'inscrit dans cette proximité avec la population et il est rassuré par la capacité de la Communauté d'Agglomération à répondre concrètement à ses aspirations.

Il félicite les Services qui ont bien travaillé ainsi que les Responsables des commissions diverses qui ont bien présidé l'ensemble des travaux.

Le Président demande aux Elns de remédier à leurs absences au sein de ces commissions.

Monsieur Maurice LORQUIN déplore la présentation par ville du document car certains travaux sont propres à l'intercommunalité, notamment ceux relatifs aux inondations de Laffont qui nécessite une intervention conjointe sur les territoires des Abymes et de Pointe-à-Pitre.

Il aurait préféré une présentation ciblée sur l'intercommunalité plutôt que sur des territoires isolés.

Le Président note que c'est une question de présentation mais ; il rappelle que la population veut pouvoir lire les actions menées dans son quartier ou sa commune.

Les services ont veillé à proposer une présentation par thématique, par commune et par quartier mais, également une présentation transversale.

L'aspect communautaire n'empêche pas de discuter de l'équité territoriale à l'instar de l'intervention de Monsieur DAUBIN.

Il signale que les mouvements communautaires ne pourraient exister sans le respect de l'équité territoriale.

Pour expliquer la volonté de chacun de défendre leurs territoires respectifs, il rappelle qu'ils sont d'abord des Elus communaux qui ont été inscrits sur la liste communautaire.

Cependant, il agréé un raisonnement communautaire qui sera intégré progressivement.

Monsieur Chazy CIRANY souhaite revenir sur la question des déchets, une compétence obligatoire qui le préoccupe.

S'agissant du territoire communautaire concerné par le SYVADE, syndicat qui rencontre une période difficile, il lui semble opportun de faire porter le projet de plateforme multi filières par CAP Excellence pour lui donner une dimension territoriale plus vaste et essayer d'éviter des conflits stériles, préoccupants pour l'ensemble de la Guadeloupe.

Il craint le fléau qui pourrait être engendré par la non réalisation de ce projet.

Il pense préférable de faire diligence très rapidement pour avoir une lisibilité sur cet aspect des choses et traiter les déchets allègrement pour veiller à la beauté et à la propreté de la région.

Le Président consent que ce dossier n'a pas été suffisamment développé. Son ambition est de pouvoir aboutir au transfert de la filière du traitement des déchets ménagers par l'intermédiaire du SYVADE.

Les communes ont transféré la compétence au syndicat et il s'agirait qu'elle soit transférée à CAP Excellence qui siègerait par la suite au sein du syndicat.

Madame Marlène MELISSE-MIROITTE répond quant à la suggestion de faire porter le projet de plateforme multi filières par CAP Excellence.

Il s'agit d'un projet guadeloupéen qui ne se limite pas au territoire de la Communauté d'Agglomération.

Elle rappelle que dix-neuf communes et trois communautés d'agglomération siègent au SYVADE ainsi que le Conseil Départemental et le Conseil Régional.

Le Président lui demande d'explicitier la situation.

Madame MELISSE-MIROITTE explique que le contrat de partenariat qui devait être signé le 17 décembre a été annulé du fait d'un recours de la société URBASER qui s'est plainte de ne pas avoir reçu suffisamment pour lui permettre de déposer une offre.

L'affaire est allée devant le tribunal administratif qui a annulé le contrat.

Madame MELISSE-MIROITTE ajoute qu'un recours du Syvade devant le Conseil d'Etat a permis de mettre l'affaire en délibéré jusqu'au 28 avril mais, n'empêchera pas l'annulation du contrat.

Par anticipation, un nouvel appel à candidatures a été lancé et la phase d'appel d'offres va être amorcée et une candidature sera retenue avant la fin du mois de juin.

Elle précise que c'est un projet énorme qui coûte près de 200 millions d'euros.

Les inquiétudes reposent sur la capacité de ce projet à être accompagné et calibré pour permettre son portage par le syndicat nécessitant le soutien du Conseil Départemental, du Conseil Régional, et éventuellement des communautés d'agglomération.

Elle pense que le SYVADE est probablement le meilleur porteur pour ce projet, aidé de l'implication des communes et des communautés d'agglomération concernées.

Le Président interpelle ses Services sur l'importance de faire siéger CAP Excellence au Conseil syndical via les transferts de compétences.

Il souhaite que des dates soient déterminées.

Il révèle ses inquiétudes quant au transfert de la compétence déchet, compétence basée sur des prestations de nature différente exercées dans les communes membres. Les villes des Aymes et de Baie-Mahault avaient recours à des prestations externes alors que celles de la ville de Pointe-à-Pitre étaient exercées en régie.

Il craignait des distorsions, des incidences financières défavorables pour les villes s'agissant des transferts de personnel....

Présentement, chacune des villes a recourt aux prestations externes et les trois Exécutifs agréent le transfert.

Il est prévu de créer une conférence des EPCI pour débattre sur les déchets, l'eau, les transports et permettre d'harmoniser les politiques publiques dans les différents territoires.

Les Conseillers Communautaires seront invités à émettre leurs idées pour être opérationnels et concrets.

Madame Sylvie CHAMMOUGON-ANNO constate avec beaucoup de satisfaction que le schéma directeur de Baie-Mahault prévoit une estimation pour le diagnostic en assainissement. Il existe de nombreux points saillants et notamment celui de la ravine qui jouxte la STEP de Trioncelle et qu'il va falloir traiter assez rapidement.

Elle espère que l'estimation prévoit l'assainissement de cette ravine.

Monsieur Georges DAUBIN rappelle que le traitement des ravines relève du domaine de l'Etat ; que l'idée est de déverser de l'eau propre dans les ravines. Il indique que diligence sera faite quant à cette observation.

Madame CHAMMOUGON-ANNO note la remarque de son Collègue mais, elle souligne l'importance de tenir compte du fait que ce sont les habitants de la ville de Baie-Mahault qui sont importunés par ces ravines.

Madame Francesca FAITHFUL apprécie les 700 00€ prévus au bénéfice des quatre bibliothèques.

Elle informe que suite à la visite des quatre bibliothèques, la Commission Culture a fait remonter les besoins évidents et constate une évolution dans leur prise en charge.

Concernant la bibliothèque de Louisy Mathieu, elle pense qu'il serait dommage de la déplacer car cet équipement est ancré dans la population.

Elle se réjouit du projet de transfert de la bibliothèque Paul MADO annoncé par Monsieur DAUBIN.

Elle pense que Madame Célia HATCHI-MIMIETTE, Elue déléguée à la Culture de la ville de Baie-Mahault ainsi que Madame LAURIETTE, Directrice des affaires culturelles, ont pu faire valoir tout l'intérêt qu'engagerait ce transfert.

Elle attache beaucoup d'intérêt à l'évolution des bibliothèques qui permettent de développer la lecture et la culture dans un pays où 25% d'illettrisme sont comptabilisés. Elle rappelle d'ailleurs la définition de l'illettrisme.

Madame Francesca FAITHFUL salue l'initiative envers ces quatre équipements qui malheureusement ne sera jamais suffisante au regard de toutes les actions à mener.

Monsieur DAUBIN rectifie qu'il traitait des abords de la bibliothèque et qu'il n'a pas évoqué son transfert.

Madame Murielle JABES relève que certaines interventions des administratifs ont été intéressantes notamment celles de Monsieur PIERREPONT concernant la base fiscale qui a suscité un dynamisme des entreprises.

Les questions de développement et d'aménagement posent sont des problèmes de financement. Compte tenu du contexte plus compliqué, il convient d'aller chercher des financements extérieurs.

Or, d'éventuels partenariats public/privé n'ont pas été évoqués alors qu'ils lui semblent importants dans la mise en œuvre de certains projets pour lesquels le privé peut intervenir et être une source de financement non négligeable.

D'autre part, s'agissant du recrutement du personnel au niveau des communes, elle pense qu'il ne devrait pas se limiter à l'observatoire fiscal et que cette mutualisation doit pouvoir se faire à tous les niveaux de CAP Excellence.

La mutualisation doit précéder le recrutement en termes de connaissances, de compétences, de savoir-faire et de méthodes de travail.

Elle pense que les échanges sont toujours instructifs et permettent de gagner du temps.

Dans le même ordre d'idée, elle préconise de prioriser les actions à mener qui ne pourront être réalisées simultanément, et de maintenir un équilibre des territoires dans cette priorisation.

Selon elle, cette question doit se poser au sein du débat des orientations budgétaires puisque c'est à partir de ces éléments que la Commission financière pourra établir un budget.

Madame JABES souligne qu'il faut une vision claire, partagée, et équilibrée au niveau de la Communauté d'Agglomération.

Le Président partage son point de vue sur la mobilisation du partenariat public/privé qui ne paraît pas suffisamment dans la présentation.

Il adhère à l'idée de mobiliser les ressources internes à CAP Excellence et aux communes qui a largement été entamée.

Le Directeur Général corrobore qu'une mise en œuvre effective de la mutualisation a été opérée au-delà du principe.

S'agissant de la ville de Baie-Mahault, quatre Cadres vont rejoindre les effectifs de CAP Excellence, à compter du 1^{er} mai 2015 notamment Madame DANDOT pour l'Environnement, Monsieur ZEBUS pour le Développement économique et Monsieur CAMBOULIN pour le Contrôle de gestion.

Il rappelle au Conseil l'existence d'une délibération qui suppose que tous les services d'appui de la Communauté d'Agglomération doivent être mutualisés : Ressources humaines, Finances publiques, Commande publique, Informatique, Budgets...

L'idée est de mettre les ressources en commun d'organiser les organigrammes à partir de ces ressources et de les mettre à disposition de CAP Excellence et des trois villes membres.

C'est dans ce cadre qu'il rencontre régulièrement les Directeurs Généraux des Services des trois villes en Conférence des Directeurs Généraux et Directeurs de Cabinet afin de réfléchir sur ces questions.

Le Directeur Général signale que ce travail permettra de soumettre prochainement à la décision du Conseil Communautaire le schéma de mutualisation. Ce dernier qui est obligatoire, est en cours de construction.

Le Président interroge les Services quant aux partenariats public/privé en termes d'expérimentation et de perspectives.

Monsieur Bruno PIERREPONT explique le principe du partenariat public/privé (PPP).

Ce partenariat consiste à confier à une entreprise la construction et l'exploitation d'une infrastructure.

Il indique que le SYVADE a retenu ce mode de gestion pour la construction de la plateforme.

Avant de recourir à ce partenariat, il est primordial d'analyser la vocation et les particularités de la structure.

Par exemple, pour une bibliothèque, le partenariat public/privé ne serait pas un mode de gestion optimal alors que dans le cadre du marché alimentaire de gros, l'intervention d'une société d'économie mixte qui associerait des grossistes et d'autres opérateurs privés avec la Chambre d'agriculture, serait une alternative intéressante.

D'ailleurs, au niveau national les marchés d'intérêt national ont usé de ce type de structures.

Il insiste sur l'importance de la prise en compte de la particularité des structures pour choisir ce partenariat.

Dès lors que des études sont engagées, l'éventualité d'un partenariat public/privé est analysée.

Auparavant, ces partenariats intéressaient les collectivités car ils permettaient de ne pas alourdir les endettements des collectivités. Mais, le changement des dispositions comptables ont engendré que le loyer versé au concessionnaire du bien doit être considéré comme une forme d'endettement.

Un recours à l'emprunt semble beaucoup moins coûteux pour l'EPCI compte tenu des taux d'intérêt relativement bas.

Le Président propose de compléter la présentation en mettant en exergue les priorités retenues dans le cadre de l'exercice, suite aux observations de Madame JABES.

Ces priorités pourront être observées lors du vote du budget. D'autres seront à l'étude.

Un certain nombre de dossiers seront priorisés ultérieurement en fonction des contingences financières et des choix.

Le Directeur Général souligne la nécessité d'arbitrer dans le cadre du processus de fabrication du budget.

Il s'agira de mesurer la ressource disponible et de calibrer les besoins exprimés par les Elus des territoires concernés par rapport à cette ressource.

Le Président distingue plusieurs niveaux avec les actions déjà engagées pour lesquelles il s'agira de poursuivre le financement, des actions qu'il s'agira de hiérarchiser en fonction des contingences financières et d'autres actions qui seront mises à l'étude. Tous ces choix pourront être inscrits dans le budget primitif.

Il rappelle la nécessité du plan pluriannuel d'investissements et du respect de l'équité territoriale.

Le Directeur Général rappelle que l'objectif fixé est d'appliquer et d'élargir à Baie-Mahault toutes les études et toutes les simulations lancées sur le périmètre initial abymes/ Pointe-à-Pitre.

Le lancement des différents schémas directeurs permettra de poser le diagnostic avant d'engager les politiques publiques.

Monsieur Harry DURIMEL fait état d'un rapport qui a été dressé par les Sénateurs, dans le cadre des partenariats public/privé et qui attirait l'attention des collectivités quant aux abus commis par les maîtres d'ouvrage qui leur faisaient supporter des surcoûts non justifiés.

Il rejoint le choix des Cadres de bénéficiaire des prêts à taux négatifs.

Le Président espère une amélioration des orientations budgétaires à venir en tenant compte des différentes observations des Elus.

Le vote du budget donnera lieu à des interventions et à des réajustements.

Aucune nouvelle observation n'est formulée.

A l'issue des différentes observations, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

ARTICLE 1 – De **prendre acte** du rapport d'orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif 2015 de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et atteste en avoir débattu.

ARTICLE 2 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 – Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable public de la Trésorerie Abymes/Gosier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour	39
Contre	0
Abstention	0

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

ARTICLE 1 – De **prendre acte** du rapport 2014 sur la situation en matière de développement durable au sein de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, tel qu'annexé à la présente délibération, présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2015.

ARTICLE 2 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 - Le Président, le Directeur Général, le Trésorier Principal d'Abymes / Gosier, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour	39
Contre	0
Abstention	0

Madame MELISSE-MIROITTE demande un rectificatif du procès-verbal du Conseil communautaire du 13 février 2015 qui stipule en page 11 que conséquemment à sa démission du poste d'Elu du SYVADE, elle serait amenée à démissionner du Conseil Municipal de Pointe-à-Pitre et de CAP Excellence.

Elle souhaiterait que ces propos soient modifiés car elle a simplement démissionné du conseil du SYVADE.

Le Président prend note de ce rectificatif et lève la séance à 13 heures 21 minutes.

Ont signé :

Le Président

La Secrétaire de séance

M. Eric JALTON

Mme MELISSE-MIROITTE

Prénom - Nom	Qualité	Signature	Prénom	Qualité	Signature
M. Rosan RAUZDUEL (Pouvoir à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE)	3 ^{ème} Vice-Président		Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAIS	Conseillère Communautaire	
M. Georges DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président		Mme Lise Claude AZEDE	Conseillère Communautaire	
Mme Suzelle SEVILLE-LAVENETTE	5 ^{ème} Vice-Présidente		M. Jean-Luc CELIGNY	Conseiller Communautaire	
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPION (Procuration à M. Jean-Charles SAGET)	6 ^{ème} Vice-Présidente		Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO	Conseillère Communautaire	
Mme Murielle JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente		M. Chazy CIRANY	Conseiller Communautaire	
M. Georges BREDET (Pouvoir à Mme Suzelle SEVILLE-LAVENETTE)	8 ^{ème} Vice-Président		M. Audry CORNANO (Pouvoir à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAIS)	Conseiller Communautaire	
Mme Maguy CELIGNY (Pouvoir à Mme Nadège THÉOPHILE)	9 ^{ème} Vice-Présidente		M. Harry DURIMEL	Conseiller Communautaire	
M. Fred EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président		Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE	Conseillère Communautaire	
Mme Claudine CHALUS (Pouvoir à M. Georges DAUBIN)	12 ^{ème} Vice-Présidente		Mme Juliana FENGAROL	Conseillère Communautaire	
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente		M. José GUIOLET (Pouvoir à Mme Juliana FENGAROL)	Conseiller Communautaire	
Mme René-George NABAJOH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente		Mme Célia HATCHI-MIMIETTE	Conseillère Communautaire	
M. Pierre THICOT	15 ^{ème} Vice-Président		Mme Solange LEBLANC	Conseillère Communautaire	
M. Fabert MICHELY	Conseiller Communautaire Membre du Bureau		M. Maurice LORQUIN	Conseillère Communautaire	
Mme Corinne PETRO	Conseillère Communautaire Membre du Bureau		M. Jean-Charles SAGET	Conseiller Communautaire	
Mme Marie-Camille MOUNIEN	Conseillère Communautaire Membre du Bureau		M. Patrick SELIN	Conseiller Communautaire	
Mme Liliane PIQUION	Conseillère Communautaire Membre du Bureau		M. Olivier SERVA	Conseiller Communautaire	
Mme Josiane GATIBELZA	Conseillère Communautaire Membre du Bureau		Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE	Conseillère Communautaire	
M. Justin DESSOUT	Conseiller Communautaire Membre du Bureau		Mme Nadège THÉOPHILE	Conseillère Communautaire	
Mme Francesca FAITHFUL	Conseillère Communautaire Membre du Bureau				